

XXI^{es}

ASSEMBLEE GENERALE
DE LA COMMISSION
INTERNATIONALE
DE POLICE CRIMINELLE

STOCKHOLM

9 au 12 Juin



SOMMAIRE



LA COMMISSION INTERNATIONALE DE POLICE CRIMINELLE	page 195
DÉLÉGATIONS PRÉSENTES	page 196
PAYS ADHÉRENTS.. .. .	page 199
LA XXI ^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - OUVERTURE.	page 201
RAPPORT D'ACTIVITÉ	page 203
RAPPORT FINANCIER	page 210
DÉCLARATIONS DIVERSES	page 210
L'ÉLECTRO-ENCÉPHALOGRAMME EN CRIMINOLOGIE.. .. .	page 213
LE ROLE SOCIAL DE LA POLICE	page 214
DÉLITS SEXUELS.. .. .	page 216
TRAFIC ILLICITE DES STUPÉFIANTS	page 219
POLICE DE L'AIR	page 221
STATISTIQUES	page 224
FILM TECHNIQUE SUR LE FAUX MONNAYAGE	page 225
FAUX MONNAYAGE	page 228
CHYROSCOPIE	page 229
L'IDENTOSTOMAGRAMME.	page 231
EXTRADITION.	page 232
TÉLÉCOMMUNICATIONS	page 233
CONSEILLERS TECHNIQUES	page 235
ÉLECTION - LIEU DE LA 22 ^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.. .. .	page 236
CLOTURE DES TRAVAUX	page 237
AUTOUR DE LA CONFÉRENCE.. .. .	page 239
LES SOUS-COMMISSIONS	page 241
BIBLIOGRAPHIE.. .. .	page 242



COMMISSION INTERNATIONALE DE POLICE CRIMINELLE

Président

M. F. E. LOUWAGE (Belgique)
Inspecteur Général au Ministère de la Justice, Bruxelles.

Vice-Présidents

- MM. AITIZAZUDDIN AHMAD KHAN (Pakistan), Inspecteur Général de Police, Karachi.
CLIFT G. (Birmanie), Inspecteur Général de Police, Rangoon.
DUNCAN Alex (Australie), Chief Commissioner of Police, Melbourne.
GERLINI Carlo (Italie), Vice-Préfet, Rome.
HIERRO MARTINEZ R. (Espagne), Directeur Général de la Sécurité, Madrid.
KRECHLER W. (Autriche), Directeur Général de la Sûreté Publique, Vienne.
LÜTHI Werner (Suisse), Procureur Général de la Confédération, Berne.
MALDONADO Rafael O. (Venezuela), Chef du Corps de la Sûreté, Caracas.
NICHOLSON L. H. (Canada), Commissioner of Police R.C.M.P., Ottawa.
SRIYANONDA PHAO (Thaïlande), Lieutenant Général de Police, Bangkok.
WELHAVEN K. (Norvège), Préfet de Police, Oslo.

Secrétaire Général

- M. SICOT Marcel (France), Inspecteur Général de la Sûreté Nationale, Paris.

Rapporteurs Généraux

- MM. HOWE R. M. (Grande-Bretagne), Assistant Commissioner C.I.D. New Scotland Yard, Londres.
SÖDERMAN H. (Suède), Directeur de l'Institut National de Police Technique, Stockholm.
YÜMAK Azmi (Turquie), Directeur, Ministère de l'Intérieur, Ankara.

Rapporteurs

- MM. AMSTEIN André (Suisse), Chef de l'Office Fédéral contre le faux monnayage et le trafic des stupéfiants, Berne.
AMOROSO NETO J. (Brésil), Avocat, Commissaire de Police, Sao Paulo.
ARAI HIROSHI (Japon), Senior Superintendent National Rural Police, Tokio.
ASSOUAD Fouad (Syrie), Colonel, Directeur Général de la Police et de la Sûreté, Damas.
CHRISTIDES A. A. (Etats-Unis), Treasury Representative, Ambassade des E. U. A. en France, Paris.
DESVAUX René (France), Directeur de la Police Judiciaire, Préfecture de Police, Paris.
DICKOFF Paul (Allemagne Occidentale), Conseiller Criminel, Bonn.
DOSI Guiseppe (Italie), Questeur, Chef du Bureau Central Italien, Rome.
ELLIS Jean (Antilles Néerlandaises), Procureur Général, Curaçao.
GILSON Joseph (Luxembourg), Major, Commandant de la Gendarmerie et de la Sécurité Publique, Luxembourg.
GOOSSEN J. P. G. (Pays-Bas), Adjoint au Directeur Général de la Police Néerlandaise, La Haye.
KELLY W. H. (Canada), Inspector of R.C.M. Police, Londres.
HOMAYOUNFAR F. (Iran), Général de Police, Téhéran.
JESS Hans (Allemagne Occidentale), Président de la Police Fédérale Criminelle, Hambourg.
LECHAT René (Belgique), Commissaire en Chef de la Police Judiciaire, Mons.
DE MAGIUS F. C. V. (Danemark), Chef de la Police Criminelle, Copenhague.
MARABUTO Paul (C.I.P.C.), Commissaire Divisionnaire, Paris.
OJEDA D. (Philippines), Colonel, Chef de la Police de Manille.
SANNIE Charles (France), Directeur des Services de l'Identité Judiciaire à la Préfecture de Police, Paris.
SAHAR Y. (Israël), Inspector General of Police, Tel-Aviv.

DÉLÉGATIONS PRÉSENTES

ALLEMAGNE (République Fédérale)

- MM. JESS Hans, Président de la Police Fédérale Criminelle, Hambourg.
DICKOPF Paul, Regierungs und Kriminalrat, Bonn.

ANTILLES NEERLANDAISES

- M. ELLIS J. J. A., Procureur Général, Gouvernement des Antilles Néerlandaises, Willemstad.

AUSTRALIE

- MM. WEBSTER Arthur A., Inspecting Superintendent, Melbourne.
BARKER George E., Melbourne.

AUTRICHE

- MM. WALTERSKIRCHEN Franz, Docteur, Conseiller du Ministère Fédéral d'Intérieur, Vienne.
GRASSBERGER Roland, Docteur, Professeur de l'Université, Vienne.

BELGIQUE

- MM. LOUWAGE F. E., Inspecteur Général au Ministère de la Justice, Bruxelles.
LECHAT René, Commissaire en Chef de la Police Judiciaire, Mons.

BRESIL

- MM. PASTOR DE OLIVEIRA J. L., Avocat, Commissaire de Police, Rio de Janeiro.
DE CARVALHO E ALBUQUERQUE G. P., Avocat, Commissaire de Police, Sao Paulo.
AMOROSO NETO J., Avocat, Commissaire de Police, Sao Paulo.

BIRMANIE

- MM. CLIFT G., Inspecteur Général de Police, Rangoon.
MYINT U. KYAW, Commissioner of Police, Rangoon.
KYAING U. BE, District Superintendent of Police, Rangoon.

CANADA

- M. KELLY Wh., Inspector of R.C.M.P., Londres.

CUBA

- M. DE CASTROVERDE Jorge D., Professeur, La Havane.

DANEMARK

- MM. LARSEN Eivind, Préfet de Police, Copenhague.
DE MAGIUS F. C. V., Chef de la Police Criminelle, Copenhague.
JOERGENSEN Arendal, Ingénieur de Police, Copenhague.

REPUBLIQUE DOMINICAINE

- M. LINDH Erik, Consul Général, Stockholm.

EGYPTE

- M. ZAKI Mohammed Bey, Directeur de l'Identité Judiciaire, Ministère de l'Intérieur, Le Caire.

ESPAGNE

- MM. HIERRO MARTINEZ Rafael, Directeur Général de la Sécurité d'Espagne, Madrid.
DE ECHALECU Y CANINO Francisco J., Directeur, Direction Générale de la Sécurité, Madrid.
SANTAMARIA BELTRAN Florentino, Direction Générale de la Sécurité, Madrid.
DE GOPEGUI GIL José R., Direction Générale de la Sécurité, Madrid.

ETATS UNIS D'AMERIQUE (Treasury Department)

- MM. CHRISTIDES A. A., Treasury Representative, Ambassade des États-Unis d'Amérique en France, Paris.
SIRAGUSA Charles, Narcotic Agent, Ambassade des États-Unis d'Amérique en Italie, Rome.

FINLANDE

- MM. KIUKAS Urho, Chef de la Police Finlandaise, Helsinki.
VASA Kosti, Conseiller de la Police, Helsinki.

FRANCE

- MM. SICOT Marcel, Inspecteur Général de la Sûreté Nationale, Secrétaire Général de la C.I.P.C., Paris.
DESSAUX René, Directeur de la Police Judiciaire, Préfecture de Police, Paris.
SANNIE Charles, Directeur des Services de l'Identité Judiciaire, Préfecture de Police, Paris.
GOUAZE Jean, Directeur Adjoint du Matériel de la Sûreté Nationale, Paris.
HERMANN Raymond, Chef du Service des Transmissions du Ministère de l'Intérieur, Paris.
BAILLEUL Antoine, Commissaire Principal à la Sûreté Nationale, Paris.
BARBIER Marcel, Commissaire Principal à la Sûreté Nationale, Paris.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE DU NORD

- MM. SCOTT, Sir Harold, K. C. B., K. B. E., Commissioner of Police of the Metropolis, Londres.
HOWE R. M., Assistant Commissioner, C.I.D., Rapporteur Général C.I.P.C., New Scotland Yard, Londres.

GUYANE NEERLANDAISE

- M. DE NIET, Procureur Général, Paramaribo.

HAÏTI (République d')

- M. BJÖRNSÅTER Knut, Consul Général, Stockholm.

INDE

- M. CHAUDHRI R. S., Ambassade de l'Inde à Stockholm.

INDONESIE

- MM. SOSRODANUKUSUMO R.K., Directeur de la Sûreté Générale, Djakarta.
SOEDJONO PARTODIDJOJO R., Chef du Service des Recherches, Djakarta.

IRAN

- M. HOMAYOUNFAR F., Général de Police, Téhéran.

IRLANDE

- M. GALLAGHER Brian, Envoyé Extraordinaire, Ministre Plénipotentiaire, Stockholm.

ISRAEL

- M. SAHAR Y., Inspector General of Police, Tel-Aviv.

ITALIE

- MM. GERLINI Carlo, Dr, Vice-Préfet, Rome.
DOSI Guiseppe, Questeur, Chef du Bureau Central Italien, Ministère de l'Intérieur, Rome.

JAPON

- MM. ARAI Hiroshi, Senior Superintendent National Rural Police, Tokio.
MATSUMOTO Hideyuke, Superintendent Police Board, Tokio.

LIBAN

- MM. TAKIEDDINE Khalil, Envoyé Extraordinaire, Ministre Plénipotentiaire, Stockholm.
SOURATI Georges, Magistrat, Beyrouth.

LIBERIA

- M. HORN de RANTZIEN G. W., Consul Général, Stockholm.

LUXEMBOURG

- MM. KAUFMANN Jean, Avocat Général, Luxembourg.
GILSON Joseph, Major-Commandant, Commandant de la Gendarmerie et de la Sûreté Pulique, Luxembourg.

MEXIQUE

- M. BOSQUES Gilberto, Ministre Extraordinaire et Plénipotentiaire, Stockholm.

MONACO

- M. HJORTH Arnold, Consul Général, Stockholm.

NICARAGUA

- M. LINDVALL S., Consul Général, Stockholm.

NORVEGE

- MM. WELHAVEN Khristian, Préfet de Police, Oslo.
KALTENBORN F., Sous-Directeur de Police, Oslo.
MACKENZIE BRUFF Charles, Docteur Chimiste légiste, Oslo.

PAKISTAN

- M. AITIZAZUDDIN AHMAD KHAN, Inspecteur Général de Police, Karachi.

PAYS-BAS

- MM. VAN DER MINNE J. C., D^r, Directeur Général de la Police Néerlandaise, Ministère de la Justice, La Haye.

GOOSSEN J. P. G., Adjoint au Directeur Général de la Police Néerlandaise, Ministère de la Justice, La Haye.

KALLENBORN J. W., Directeur du Bureau d'Investigation Criminelle, Ministère de la Justice, La Haye.

PHILIPPINES

- M. OJEDA Dionisio S., Colonel, Chef de la Police, Manille.

PORTUGAL

- MM. LOURENÇO A., Directeur de la Police Internationale et de Défense de l'Etat, Lisbonne.

ALCARVA Abilio G., Inspecteur de la Police Internationale et de Défense de l'Etat, Lisbonne.

SARRE

- MM. TROST Théodore, Chef de la Police Judiciaire, Sarrebruck.

HAMY Walter, Commissaire de Police, Sarrebruck.

CHAUVIN, Commissaire de Police, Sarrebruck.

SUEDE

- MM. ROS Erik, Préfet de Police, Stockholm.

SODERMAN H., Directeur en Chef de l'Institut d'Etat de Police Technique, Stockholm.

THULIN Georg, Sous-Directeur de Police, Stockholm.

SUISSE

- MM. LÜTHI Werner, Professeur, D^r, Procureur Général de la Confédération, Berne.

KREBS Albert, Avocat, Commandant de la Police Cantonale de Berne.

NIEVERGELT Jules, Commandant de la Police Cantonale de Zurich.

GOLLUT Charles, Commandant de la Police Cantonale du Valais, Sion

AMSTEIN André, Chef de l'Office Central Suisse pour la Répression du Faux Monnayage et du Trafic des Stupéfiants, Berne.

SYRIE

- MM. ASSOUAD Fouad, Colonel, Directeur Général de la Police et de la Sûreté, Damas.

KAWASS Tashim, Chef de la Sûreté de la Syrie, Damas.

THAILANDE

- MM. SRIYANONDA PHAO, Lieutenant Général de Police, Bangkok.

CHONGCHAREON PRAMOTE, Colonel de la Police, Bangkok.

MANDUKALANDA CHAMRAS, Colonel de la Police, Bangkok.

POSAYANONDA THANA, Commandant de la Police, Bangkok.

LADPLEA UDOM, Capitaine de la Police, Bangkok.

PANJAVANIJA SUNIT, Capitaine de la Police, Bangkok.

TRIESTE

- MM. BERKOVITCH Anthony A. R., Major, Superintendent, Trieste.

CARBONE Alfonso, Major, Superintendent C.I.D., Trieste.

CORSI Egone, Deputy Superintendent, Trieste.

TURQUIE

- MM. DANISMAN Yusuf, Directeur de la 5^e Section, Direction Générale de la Sûreté Publique, Ankara.

YÜMAK Azmi Riza, Directeur de la 4^e Section, Direction Générale de la Sûreté Publique, Ankara.

UNION SUD-AFRICAINE

- M. STOCK V. G., Secrétaire de la Légation, Stockholm.

VENEZUELA

- MM. MALDONADO Rafael Ochoa, Chef du Corps de la Sûreté, Caracas.

VARGAS Luis E., Directeur des Services d'Identification, Caracas.

URUGUAY

- M. ONETO PUENTES Sebastian, Colonel, Ambassade de l'Uruguay, Oslo.

YUGOSLAVIE

M. KOLENC Riko, Directeur, Ministère de l'Intérieur, de la R.P.F. Yougoslave, Belgrade.

C.I.P.C.

MM. LOUWAGE F. E., Président.
SICOT M., Secrétaire Général.

DUCLOUX L., Secrétaire Général Honoraire.

MARABUTO P., Rapporteur.
NEPOTE Jean, Adjoint au Secrétaire Général.

AUBE L., Attaché au Secrétariat Général.

OBSERVATEURS ET CONSEILLERS TECHNIQUES

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DROIT PENAL

M. STRAHL Ivar, Professeur, Uppsala (Suède).

FEDERATION INTERNATIONALE DES FONCTIONNAIRES SUPERIEURS DE POLICE

M. VILLETORTE Paul, Paris.

PROTECTORAT DU KENYA

M. GRIBBLE, Nairobi.

INTERNATIONAL CIVIL AVIATION ORGANIZATION

M. AMUNDSEN P., Montréal.

SOCIETE INTERNATIONALE DE CRIMINOLOGIE

M. KINBERG Olof, Professeur, Saltsjöbaden (Suède).

SOCIETE INTERNATIONALE DE DEFENSE SOCIALE

M. STRAHL Ivar, Professeur, Uppsala (Suède).

CONSEILLER TECHNIQUE DE LA C.I.P.C.

M. BISCHOFF Marc, Professeur, Institut de Police Scientifique, Lausanne (Suisse).

PAYS ADHÉRENTS

ALLEMAGNE OCCIDENTALE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BELGIQUE, CANADA, CEYLAN, CHILI, CUBA, DANEMARK, EGYPTE, ESPAGNE, ETATS-UNIS (Treasury Department), FINLANDE, FRANCE, GRANDE-BRETAGNE et IRLANDE DU NORD, GRECE, GUATEMALA, INDE, INDONESIE, IRAN, IRLANDE, ISRAEL, ITALIE, LIBAN, LUXEMBOURG, MONACO, NORVEGE, PAKISTAN, PAYS-BAS, PHILIPPINES, PORTUGAL, SARRE, SUEDE, SUISSE, TANGER, THAILANDE, TRIESTE, TURQUIE, UNION SUD-AFRICAINE, VENEZUELA, YUGOSLAVIE.



Quelques délégations.

LA XXI^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA C. I. P. C.

A Stockholm, 104 délégués de 48 Nations sont réunis pour tenir la 21^e Assemblée Générale de la C.I.P.C., dans la magnifique salle du Sénat, aux boiseries nettes et claires.

A 9 h. 30, M. le Docteur Gunnar Hedlund, Ministre de l'Intérieur de Suède, monte à la tribune accompagné seulement du Président F. E. Louwage.

Dans la salle, aux côtés des délégués, de nombreuses hautes personnalités suédoises sont présentes :

M. Allan Nordenstam, Ministre d'Etat; M. Johan Hagander, Gouverneur de Stockholm; M. Olof Alsen, Avocat Général de la Couronne; M. Maths Heuman, Procureur Général de la Couronne; M. Gunnar Dahlman, Juge à la Cour Suprême; M. Sven Lawski, Juge à la Cour Suprême; M. Karl Levinson, Gouverneur de la province de Stockholm; M. Folke Thunborg, Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur; M. S. A. Edling, Secrétaire Général du Ministère de la Justice.

M. le Ministre Gunnar Hedlund souhaite la bienvenue aux délégués et déclare combien son Gouvernement et son pays sont heureux d'accueillir l'Assemblée Générale.

Il fait l'éloge de la coopération confiante qui se développe chaque jour davantage au sein de la C.I.P.C., et poursuit :

« On a souvent dit, et avec vérité, que le meilleur moyen de faire face au crime est d'avoir une police efficace. Il n'existe pas de meilleur moyen d'empêcher un criminel de commettre ses forfaits que s'il a la certitude absolue de son arrestation immédiate.

Personnellement, je suis également convaincu que la police ne doit pas seulement avoir un rôle répressif mais encore préventif. Nul plus que la police ne voit davantage de misères, et elle a très souvent les moyens de prévenir la criminalité et, avec le concours d'autres organisations sociales, d'empêcher le développement de la mentalité criminelle.

Je vois, dans l'avenir, de grandes possibilités pour le développement de la police dans ce sens. Je sais que déjà, nombre de policiers éminents s'efforcent de mettre en pratique ces idées de prévention; celles-ci, en effet, en ce qui concerne en particulier la délinquance



M. Gunnar HEDLUND (au centre) entouré des Membres du Comité Exécutif.

juvénile, constituent l'un des problèmes essentiels de la Société moderne.

Messieurs les Délégués de la Commission Internationale de Police Criminelle, je vous souhaite à nouveau de tout cœur la bienvenue dans cette ville de Stockholm, et j'espère sincèrement que vous pourrez trouver des solutions favorables aux problèmes importants que vous allez discuter. »

Le Président de la C.I.P.C., M. F. E. Louwage, répond à M. le Ministre de l'Intérieur pour le remercier d'abord de l'accueil du Gouvernement Suédois. Il vante l'esprit de coopération dont ont toujours fait preuve les autorités suédoises.

« Je sais par expérience, dit-il, que, depuis la création de notre Organisme, en 1923, les Gouvernements qui se sont succédé en Suède et vous en particulier, Monsieur le Ministre, avez eu à cœur de promouvoir nos travaux et d'encourager notre activité internationale.

Laissez-moi rappeler, en passant, que c'est un de vos compatriotes, notre Rapporteur Général, Professeur Söderman, qui, dès 1945, a pris l'initiative de me solliciter de faire renaître la C.I.P.C., dont la guerre avait détruit la documentation et les contacts. »

M. F. E. Louwage met l'accent sur l'importance et le nombre des délégations présentes à Stockholm.

S'adressant plus particulièrement aux délégués, il poursuit :

« Le programme qui vous est remis démontre que les points soumis à votre discussion d'abord, à votre décision ensuite, sont importants pour le développement de l'action que nous avons entreprise et pour laquelle vous témoignez tant de dévouement.

Je salue ici, au nom de tous, les délégués

qui assistent pour la première fois à nos travaux. Puissent-ils être convaincus de l'efficacité des moyens que nous avons édifîés et de la franche coopération qu'ils recevront de la part des membres, dans le respect scrupuleux des prescriptions de nos Statuts.

C'est avec la plus grande joie que je constate une fois de plus que de nombreux délégués n'ont pas redouté le long voyage qu'ils ont dû entreprendre depuis leur patrie si lointaine jusqu'en ce port d'Europe, pour apporter la preuve que l'éloignement du siège international est en rapport direct avec l'intérêt apporté aux buts que nous poursuivons tous : la sauvegarde internationale de la vie et de la propriété de tous les citoyens du monde.

Je forme le vœu que bientôt nous pourrions enregistrer l'adhésion d'autres Etats et que, plus tard, lorsque les circonstances politiques auront créé la compréhension et l'entente commune entre les peuples, tous les Etats pourront faire partie de notre Commission Internationale, car nous nous efforçons de mettre en pratique le principe de Stapford Bruce : « Cela donnerait une excellente idée de ce que nous entendons par humanité et par progrès autant dans l'intérêt de chaque

Nation que dans leurs liens entre elles, non seulement parce que nous aimons davantage telle ou telle Nation, mais encore parce que nous souhaitons surtout le progrès pour tous les hommes. »



Le Président F.E. LOUWAGE

★

M. le Ministre de l'Intérieur de Suède et les hautes personnalités suédoises quittent la salle.

La séance plénière de travail commence sous la présidence de M. F. E. Louwage,

RAPPORT D'ACTIVITÉ

C'est la première fois depuis son élection en juin 1951 à Lisbonne, que M. Marcel Sicot est appelé à rendre compte des activités du Secrétariat Général.

Il passe d'abord en revue la situation des Etats membres.

« Depuis un an, des événements dont vous mesurerez l'importance sont intervenus dans la position des Etats membres de la C.I.P.C.

En premier lieu, j'entends signaler la récente adhésion du Treasury Department des U.S.A.

Au mois d'octobre 1951, M. Graham, Secrétaire Adjoint au Trésor Américain, nous avait fait l'honneur d'une visite au Secrétariat Général et, à l'issue d'un intéressant entretien, nous avait fait part de son désir de voir les Services du Treasury Department adhérer à notre Organisation.

Certes, une coopération déjà ancienne liait la C.I.P.C. aux services dirigés par MM. Anslinger et Baughmann, mais depuis le 15 avril 1952, cette collaboration est devenue officielle.

En saluant avec beaucoup de plaisir MM. Christides et Siragusa, délégués du Treasury Department à cette Assemblée, je les prie de bien vouloir transmettre à M. Graham nos sentiments de gratitude et de déférente sympathie.

Il est bien entendu que le Treasury Department ne peut coopérer à l'œuvre de la C.I.P.C. que pour les matières de sa compétence, mais on en appréciera l'étendue en sachant que, par l'intermédiaire du Bureau of Narcotics, du Secret Service, et du Bureau of Customs, ce Département Fédéral est chargé de la lutte contre le trafic des stupéfiants, le faux monnayage et les trafics illicites, c'est-à-dire la plupart des graves délits à caractère essentiellement international.

La grande satisfaction que nous en éprou-

ons nous aidera à oublier certaines déceptions.

Il m'est également fort agréable de faire part à l'Assemblée de l'adhésion de la Thaïlande, de l'Indonésie et du Pakistan, enregistrées respectivement au mois d'août 1951, en avril et mai 1952. Et le rythme se poursuit puisque nous aurons la bonne fortune d'avoir parmi nous M. le Professeur Castroverde qui apportera sans doute l'adhésion de Cuba.

Nous sommes très honorés de voir des pays situés parfois à l'antipode de notre siège se joindre à nous et nous souhaitons une cordiale bienvenue à leurs délégués animés, comme nous, de l'ardente volonté de pourchasser les forces du mal qui profitent, hélas, sans perdre de temps, des découvertes du génie humain.

Nous enregistrons également avec une grande satisfaction l'adhésion officielle de l'Allemagne Occidentale et de la Police Sarroise, en souhaitant de tout cœur qu'aucun événement grave ne nous prive plus jamais de concours aussi précieux.

Par contre, au début de l'année, nous avons reçu la démission de la Tchécoslovaquie et de la Pologne.

De son côté, la Hongrie, qui avait cessé, depuis de longs mois, toute relation avec la C.I.P.C., a décliné l'offre de se faire représenter à Stockholm.

Sans doute, en raison des difficultés de circulation entre les pays d'Europe Orientale et les autres nations du monde, la C.I.P.C. ne pouvait-elle rendre à la police de ces Etats que des services limités; mais nous ignorons les motifs exacts de telles défections que les lettres de démission n'indiquaient pas.

Quoi qu'il en soit, le fait est là : les pays d'Europe Orientale n'ont plus aucun lien avec la Commission.

En l'état actuel des choses, notre Organisation compte donc 42 Etats membres. En six

ans, le nombre de nos adhérents a plus que doublé et, sur le terrain de la répression universelle contre le crime, je crois que l'on pourra bientôt dire qu'il n'est point de collaboration possible en dehors de notre Commission. »

En ce qui concerne les relations avec les autres Organisations internationales et l'influence générale de la C.I.P.C. dans le monde. M. Sicot déclare :

« Récemment, nous avons eu l'occasion de constater, à la lecture d'un document officiel des Nations Unies, que notre Commission était l'une de celles qui, sur le plan pratique, apportent au Conseil Economique et Social de l'O.N.U. les concours les plus actifs.

Nos rapports sont de plus en plus étroits avec les grandes Organisations internationales de droit et de criminologie, dont certaines parmi les plus renommées sont représentées ici par d'éminents délégués, tout comme avec certaines organisations plus spécialisées, telles l'« International Civil Aviation Organisation » et l'« International Air Transport Associations ».

Chaque année, on demande à la C.I.P.C. d'être présente aux grands Congrès internationaux spécialisés; c'est ainsi qu'en décembre 1951 nous avons participé au Cycle Européen, organisé par les Nations Unies à Bruxelles pour traiter des questions de prévention criminelle et de traitement des délinquants. Dans quelques jours, MM. Echalecu et Ripoll nous représenteront au Congrès Hispano-Luso-Américain pénal et pénitentiaire, à Madrid.

De plus en plus, le Secrétariat Général reçoit la visite de fonctionnaires de police, de magistrats et de personnalités venant de tous les pays du monde. Il ne se passe pas de semaine que nous n'ayons à recevoir des hôtes qui s'intéressent à nos modestes installations et dont nous sommes enchantés de faciliter le séjour à Paris.

L'œuvre de notre Commission a d'ailleurs son retentissement dans le grand public par l'intermédiaire de la presse, de la radio et du cinéma. Le nombre d'heures que le Président, mes collaborateurs et moi-même avons consa-

crées à des entretiens avec leurs représentants est impressionnant, et ces conversations présentent toujours un grand intérêt.

N'est-il pas significatif qu'un grand journaliste soit venu spécialement à Stockholm pour mettre la dernière main à un article qui sera publié dans un magazine lu dans le monde entier par vingt millions de personnes ?

Nous avons eu également, dans le courant de l'hiver, d'importants pourparlers en vue de la réalisation, aux U.S.A., d'une série de films de télévision sur les activités de la Commission. Bien que le Comité Exécutif n'ait pu accorder aux producteurs l'appui exclusif qu'ils sollicitaient, nous avons tout lieu de penser qu'ils pourront bientôt mettre à exécution leurs intéressants projets.

Mais il ne faut pas perdre de vue que l'influence de la Commission Internationale doit avant tout se développer parmi les personnels de la police. La lutte contre les malfaiteurs internationaux requiert la coopération des enquêteurs du rang le plus modeste et il est essentiel que les buts et les activités de notre Commission soient toujours mieux connus de toutes les polices du monde et, tout au moins, de celles des pays adhérents.

Dans cet esprit, nous avons établi une nouvelle monographie de la C.I.P.C. et nous l'avons adressée aux chefs des Bureaux Cen-



De gauche à droite : MM. F.E. LOUWAGE, Gunnar HEDLUND, M. SODERMAN.

traux Nationaux. Nous tenons à insister aujourd'hui auprès des délégations présentes pour que, sur la base de ce document, le programme des écoles de police comporte un enseignement sur notre Commission et sur la coopération policière internationale.

L'œuvre de la C.I.P.C. peut également être encouragée, au sein des personnels, par leurs propres organisations corporatives. Ainsi, une organisation telle que la jeune « Fédération Internationale des Fonctionnaires Supérieurs de Police », à laquelle nous avons offert de suivre nos travaux, et dont je salue avec plaisir le Secrétaire Général, peut apporter officieusement à notre action un soutien appréciable en répandant, parmi ses membres, l'idée de la coopération policière officiellement organisée par la C.I.P.C. »

Le Secrétaire Général rappelle la position prise par la C.I.P.C. dans quelques grandes questions de principe concernant la police criminelle et il met en lumière l'œuvre entreprise pour faire aboutir les résolutions votées par les précédentes Assemblées Générales :

« En matière de police de l'air, nous avons obtenu l'assurance que plusieurs Etats à la fois membres de l'O.A.C.I. et de la C.I.P.C., reprendraient à leur compte notre projet de Convention internationale pour l'identification des victimes des accidents aériens et demanderaient à l'O.A.C.I. d'inscrire cette question à son ordre du jour. »

Nous avons demandé à plusieurs Etats membres d'intervenir auprès de l'Union Postale Universelle pour modifier l'article 148 de la Convention internationale relatif à la signalisation, au moyen d'une étiquette spéciale, des sacs postaux contenant des valeurs. Notre demande n'a cependant pas été prise en considération pour des raisons techniques valables, et il semble que la C.I.P.C. doive renoncer à faire aboutir ce projet.

Le projet de Convention internationale pour le rapatriement des mineurs a été soumis à l'Organisation des Nations Unies, mais il nous faudra beaucoup de temps avant qu'il soit examiné par le Conseil Economique et Social dont l'ordre du jour est déjà surchargé.

Certes, ce texte a été pris en considération par l'O.N.U., mais les services compétents de cette institution envisagent de l'incorporer dans le projet de Convention unique sur l'extradition, dont la C.I.P.C. est également l'auteur.

Les Etats membres ont été invités à soutenir à l'O.N.U. ce projet de Convention internationale sur l'extradition.

En outre, des conversations ont eu lieu récemment entre certains chefs de services et notre représentant à la Commission des Stupéfiants pour que ce projet soit prochainement étudié avec le plus de chances possibles de succès. Une procédure particulière a été envisagée pour que ce projet soit soumis à l'examen d'une Commission spéciale.

Notre Organisation continue à s'intéresser d'une façon particulièrement active à la répression du trafic des stupéfiants. Le Comité Exécutif a tenu cette année à ce que la C.I.P.C. soit représentée aux débats de la Commission des Stupéfiants des Nations Unies et, il y a quelques semaines, M. Marabuto, Rapporteur et spécialiste de la question qu'il suit avec le zèle le plus méritoire, a pris part à New York aux travaux de cette Commission. Il a pu ainsi mettre en valeur notre activité, nos résultats, présenter nos suggestions et prendre de très utiles contacts. Il a pu également se convaincre de l'estime dans laquelle est tenue notre Commission, car plusieurs délégués ont émis des appréciations très favorables sur le travail qu'elle avait fourni.

Au début de l'année, M. Marabuto avait assuré avec succès une liaison avec la « Drug Branch » à Londres et, à notre grande satisfaction, un échange d'informations s'en est suivi.

Dans un autre ordre d'idées, je rappelle d'une part nos interventions en décembre 1951 auprès de l'Union internationale de Télécommunications pour l'attribution de fréquences radioélectriques aux services de police et d'autre part la mise au point des formulaires concernant la délicate question de la statistique internationale de la criminalité.

J'ajoute qu'à l'occasion de la présente Assemblée, et avec le concours d'éminents

experts, une Sous-Commission spécialisée va s'attacher à élaborer un programme de travail qui donnera, je l'espère, un nouvel essor à la coopération internationale sur le plan de la police scientifique et technique. »

Puis M. Sicot analyse la situation de la Revue Internationale de Police Criminelle et de la bibliothèque internationale.

Après avoir évoqué les diverses modifications apportées à la présentation et à la texture de la Revue : changement de papier, création d'une chronique sur l'activité du Bureau International, suppression des listes récapitulatives de notices individuelles, il précise :

« 70 % des articles de la Revue sont rédigés par des fonctionnaires de police, 30 % ont trait à des enquêtes criminelles et constituent par eux-mêmes, à l'usage des professionnels, un précieux enseignement que nous nous efforcerons de développer. La Revue s'honore de la collaboration de rédacteurs appartenant à trente Etats différents et nous souhaitons vivement que cette brillante pléiade s'agrandisse et accentue de plus en plus le caractère universel de notre publication internationale. »

Après avoir rappelé le nombre peu élevé d'abonnés, il lance un pressant appel :

« Nous constatons que les souscripteurs renouvellent à peu près systématiquement leur abonnement; cela tend bien à démontrer l'intérêt que présente notre Revue.

Nous pourrions en voir une autre preuve dans le fait que depuis 1948, d'autres revues ont reproduit 76 articles parmi les 230 que nous avons publiés.

Or, à l'heure actuelle, le tirage de la Revue

est de 850 exemplaires en langue anglaise et 1.450 exemplaires en langue française. C'est très insuffisant et j'appelle instamment votre attention, Messieurs, sur cette regrettable stagnation.

Nous pensons que l'effort des membres de la Commission en faveur de la Revue doit porter sur deux plans : d'abord ils devraient inviter quelques fonctionnaires de police et quelques spécialistes, les uns et les autres hautement qualifiés, à envoyer régulièrement des articles aux fins de publication; d'autre part, et surtout, ils devraient intervenir pour encourager les fonctionnaires de police de leur pays et toutes les personnalités s'intéressant à la criminalistique à s'abonner à la Revue Internationale de Police Criminelle. »



Le Secrétaire Général M. SICOT

Quant à la bibliothèque internationale, M. Sicot indique qu'un échange régulier est assuré avec 151 Revues publiées dans tous les pays du monde et que 600 articles en moyenne sont répertoriés dans la liste d'articles sélectionnés; 63 d'entre eux ont été expédiés sous forme de microfilm à un certain nombre de correspondants.

Il rappelle que la bibliothèque de la C.I.P.C. s'enrichit chaque jour et contient aujourd'hui 372 volumes.

Le Secrétaire Général aborde alors le problème de la lutte contre les malfaiteurs internationaux.

« En nous inspirant des conseils donnés par M. L. Ducloux, nous avons, au cours de ces derniers mois, précisé-t-il, perfectionné les méthodes intérieures de travail. Chaque affaire de police fait, aujourd'hui, l'objet d'une courte synthèse conservée à nos archives et complétée au fur et à mesure des événements nouveaux. Nous nous attachons à obtenir les photographies et empreintes de tous les

malfaiteurs professionnels. Nous cherchons à exploiter les dossiers toujours plus minutieusement et à enrichir notre documentation individuelle.

Nous avons pensé qu'il était intéressant d'établir un compte rendu mensuel qui permet de mesurer l'importance et le volume de nos interventions policières. Ces comptes rendus sont régulièrement établis depuis le 1^{er} janvier 1952 et transmis au Président et aux Rapporteurs Généraux. A la fin de l'année seulement ils pourront être valablement interprétés (1).

Mais on peut, d'ores et déjà, en déduire qu'en moyenne, le Bureau International étudie, chaque mois, soit sur demande, soit de sa propre initiative, en partant de la documentation qu'il possède, 300 affaires de police qui déclenchent la coopération de trente Etats ou Territoires différents.

Au cours des mois de février-mars-avril 1952, par exemple, le Bureau International a fourni 517 informations de cette nature aux B.C.N. de 48 pays ou territoires.

(1) Le Secrétaire Général a joint à son rapport d'activité une note relatant quelques interventions du Bureau International dans la lutte contre les malfaiteurs internationaux. A ce sujet, nous renvoyons nos lecteurs à la rubrique insérée régulièrement dans chaque numéro de la *Revue Internationale*

Cette activité a également entraîné pendant le premier trimestre 28 arrestations ou identifications formelles.

Quant aux diffusions internationales à travers lesquelles se reflète l'action préventive et répressive du service, elles se sont élevées à 155 pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 1952.

424 ont été lancées depuis juin 1951, et leur total général s'élève aujourd'hui à 1.274.

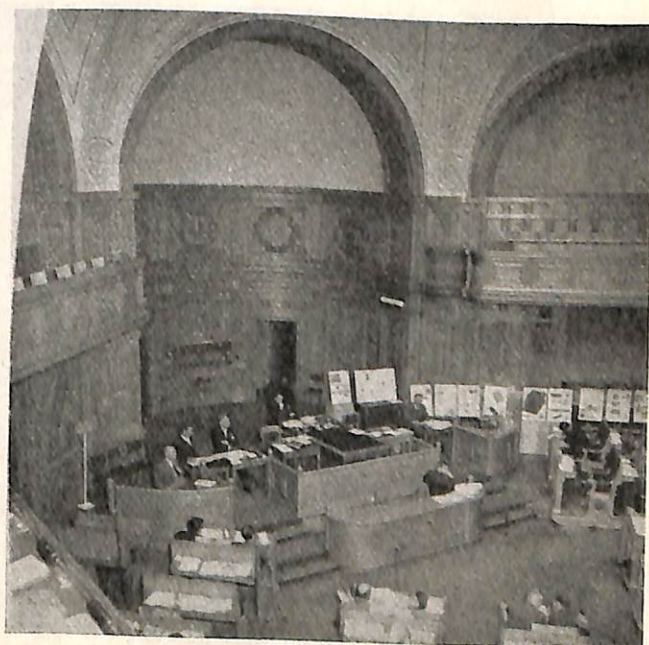
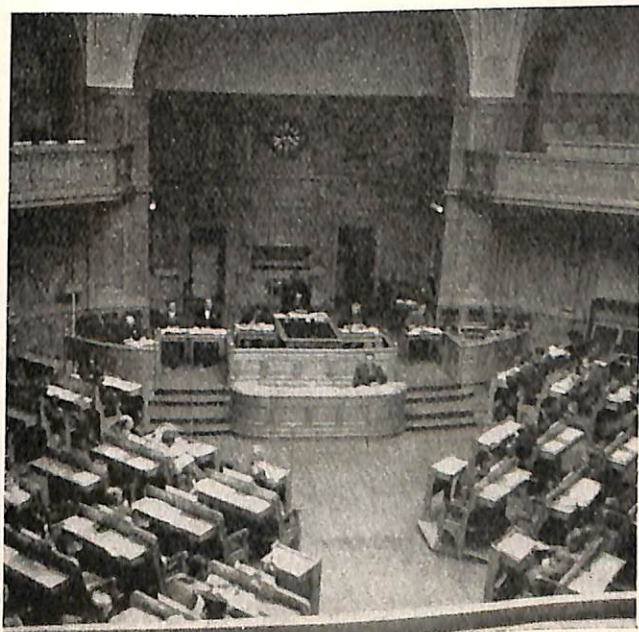
Cette activité a enrichi notre documentation criminelle spéciale. A la date du 1^{er} mai 1952, celle-ci comportait notamment :

- 7.180 fiches décadactyloscopiques,*
- 1.080 fiches monodactylaires,*
- 356 fiches d'identification sur signalement général et descriptif,*
- 2.577 fiches d'identification sur photographie de profil.*

L'Office délégué à La Haye a enregistré au total 748 contrefaçons originaires de 45 pays différents et il est assuré de la coopération des instituts monétaires de 111 pays ou territoires.

Je saisis cette occasion pour faire part à l'Assemblée d'une décision prise tout récemment afin d'améliorer l'efficacité et la diffusion de la Revue « Contrefaçons et Falsifications ».

La rubrique « Monnaies authentiques » sera désormais rédigée en quatre langues : français,



La Salle des Séances. On reconnaît, à droite, l'exposition sur les stupéfiants présentée par la délégation néerlandaise.

anglais, espagnol, allemand, et des abonnements « régionaux » pourront être contractés par les banques à un prix notablement inférieur à celui de l'édition complète. A l'initiative de l'Autriche, l'édition régionale pour les pays de langue allemande va être incessamment lancée, conformément à la décision du Comité Exécutif.

En bref, et pour en terminer avec les statistiques, j'indiquerai que le Secrétariat Général à Paris, considéré dans son ensemble, a reçu, entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 1952, 3.045 lettres et 1.345 télégrammes, qu'il a expédié 2.972 pièces de courrier et 485 télégrammes. Les copies de correspondance échangées entre les Bureaux Centraux Nationaux ne sont évidemment pas comprises dans ces chiffres. »

Le Secrétaire Général passe rapidement en revue les moyens dont il dispose, et met en lumière la valeur du personnel mis à la disposition de la C.I.P.C.

Puis il expose quelques projets qu'il désirerait voir se réaliser avant la prochaine Assemblée Générale.

« En supposant que la masse des affaires traitées et des tâches assignées au Secrétariat

Général n'augmentent pas, je rappelle que quelques fonctionnaires nouveaux sont encore indispensables soit pour permettre à tous les compartiments du service de travailler rationnellement, soit pour pouvoir exécuter certaines décisions prises par l'Assemblée Générale, comme, par exemple, le fichier international d'identification des armes à feu.

Il serait très souhaitable que des polices autres que la police française mettent un personnel qualifié à la disposition de la C.I.P.C. La présence d'un ou de plusieurs fonctionnaires non français illustrerait de la façon la plus éclatante notre caractère international. Le Comité Exécutif qui a examiné cette question au mois de février, s'est déclaré unanimement favorable au principe. Je demande donc à MM. les membres de la C.I.P.C. et aux chefs des Bureaux Centraux Nationaux d'envisager l'éventualité de détacher quelques fonctionnaires qualifiés au Secrétariat Général de la C.I.P.C., à Paris.

Le Comité Exécutif a, certes, prévu que les fonctionnaires détachés pour une longue période auprès du Secrétariat Général, à Paris, pourraient recevoir une indemnité de déplacement payable par la C.I.P.C. et que j'évalue à 1.000 francs français au moins par jour.

STOCKHOLM.

La vieille ville

Le Château Royal



Malheureusement, dans la situation financière actuelle de la C.I.P.C., nos ressources ne nous permettent pas de supporter de telles dépenses supplémentaires. Dans ces conditions, je préconise le système de courts stages de quatre à six mois au minimum, qui permettrait plus facilement aux Etats de supporter la charge intégrale de l'envoi de fonctionnaires auprès du Secrétariat Général.

Nous voudrions également pouvoir installer au Secrétariat Général le petit laboratoire photographique dont le dernier Comité Exécutif a envisagé l'aménagement pour assurer les reproductions urgentes et les microfilms nécessaires au fonctionnement du service et aux diffusions rapides.

Mais, par dessus tout, je dois souligner la nécessité de perfectionner les installations de la station centrale radio-électrique, un de nos principaux instruments de travail. Cette question sera traitée au cours de la présente Assemblée Générale par quelques techniciens. J'insiste sur le fait que les Etats ne peuvent se contenter de modestes installations que si une station centrale, directement rattachée au Secrétariat Général, peut les relier les unes aux autres. Un effort pécuniaire commun de la C.I.P.C. et des autorités françaises que j'ai sollicitées, devrait nous permettre de fran-

chir une première étape dans la voie des réalisations.

En matière de coopération policière proprement dite, je ne propose rien d'autre qu'une application toujours plus stricte des principes adoptés au cours des précédentes Assemblées et qui seront sans doute évoqués au cours des débats. »

Et M. Sicot conclut :

« Si, en toute conscience, nous sentons le besoin de renforcer prudemment mais constamment les moyens d'action de notre Commission, c'est parce que nous y sommes poussés par les progrès scientifiques et la prodigieuse extension des moyens de communication, comme par le puissant élan de coopération qui émane de tous les Etats membres. L'esprit de collaboration quotidienne dont vous faites preuve, Messieurs, est le véritable moteur de la C.I.P.C.

Bien sûr, nos projets entraîneront certaines dépenses et la modicité de notre budget limite nos prétentions.

Néanmoins, j'espère qu'avec les moyens financiers dont nous disposons aujourd'hui, la bonne volonté du Gouvernement Français et, bientôt peut-être, un effort des Etats mem-

Le Parlement

L'Hôtel-de-Ville

L'Opéra



bres, nous pourrons entreprendre par étapes les réalisations envisagées.

J'ai fait de mon mieux pour assurer la continuité de l'œuvre accomplie depuis 1946. Il vous appartient de dire dans quelles conditions la C.I.P.C. doit poursuivre sur sa lancée son action vigilante et son mouvement ascensionnel. »

★

Le Président Louwage remercie M. le Secrétaire Général de son brillant rapport et le félicite pour la remarquable gestion qu'il a assurée depuis un an.

Au nom de l'Assemblée il adresse ses remerciements au Gouvernement et aux hautes autorités de police de France pour les sacrifices considérables consentis en faveur de la Commission.

Il associe à ses remerciements le Gouvernement néerlandais pour l'aide importante qu'il apporte à l'Office délégué de La Haye.

A la demande de MM. Ellis et Deniet, le Président précise que les délégations des Antilles et de la Guyane néerlandaises assistent à la 21^e Assemblée Générale en qualité de représentants des B.C.N. autonomes.

RAPPORT FINANCIER

L'ASSEMBLÉE aborde l'examen du rapport financier.

Ainsi que le souligne le Secrétaire Général, la situation financière est apparemment favorable, puisqu'à la date du 31 décembre 1951, le solde créditeur est plus important qu'au 31 décembre 1950.

M. Sicot précise cependant que la situation ne sera certainement pas aussi bonne l'an prochain car, avec l'augmentation des tâches qui sont confiées au Secrétariat Général et à la C.I.P.C., les charges à supporter sont plus lourdes.

De plus, l'élévation générale de l'indice des prix dans le monde n'a pas épargné le budget de la C.I.P.C. et M. Sicot pense qu'à la fin de

l'année 1952, la réserve jalousement épargnée par son prédécesseur, L. Ducloux, risque d'être entamée.

Il demande à l'Assemblée Générale de ne pas éluder trop longtemps la solution du problème, et estime que l'an prochain on sera contraint d'envisager une augmentation de la cotisation de chaque Etat adhérent dans une proportion qui restera à déterminer.

MM. Amstein (Suisse) et Kelly (Canada) sont chargés de la vérification de la comptabilité.

Après contrôle, ces délégués déclarent n'avoir aucune observation à formuler et le rapport financier est adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

DÉCLARATIONS DIVERSES

M. Aitizazuddin représente le Pakistan qui vient d'adhérer très récemment à la C.I.P.C.

Son pays aurait rallié plus tôt les rangs de la Commission si, après la création du Pakistan, cet Etat n'avait eu à résoudre des problèmes absolument vitaux, exigeant une concentration de toutes les énergies.

Lorsque l'invitation d'assister au meeting de la Commission fut renouvelée cette année, le Gouvernement du Pakistan l'accepta avec reconnaissance et demanda formellement à devenir membre de la C.I.P.C.; ainsi j'ai le privilège et l'unique honneur de représenter mon pays à cette Conférence.



MM. KELLY (Canada) et AITIZAZUDDIN (Pakistan).

Je vous souhaite, au nom du Pakistan, un grand succès et vous assure que mon pays est extrêmement intéressé par les délibérations de la Commission et considère avec intérêt ses progrès. Cette Commission a été établie, au bénéfice des différentes Nations, pour un vigoureux contrôle des activités des malfaiteurs qui peuvent trouver un terrain pour leurs néfastes activités hors des frontières de leur pays. Quelques-uns peuvent actuellement trouver un heureux refuge sur le territoire de pays où leur identité n'est pas connue.

C'est un dur devoir et il ne peut être accompli sans les efforts conjoints de tous les pays et particulièrement des Etats membres. Leur travail, j'en suis sûr, sera d'une grande valeur pour résoudre les difficultés et combattre des activités qui peuvent causer un mal incalculable.

Le délégué du Pakistan fournit ensuite des renseignements sur l'organisation générale de la police dans cet Etat, qui est toujours régi par un acte du Parlement Britannique datant de 1935 et adopté par l'Assemblée Constituante du Pakistan.

Le Pakistan est une Fédération d'Etats qui entretiennent chacun leur propre force de police ayant leur liberté d'action et leur pleine juridiction dans les territoires. La police est ainsi décentralisée.

La capitale fédérale du Pakistan, Karachi, a sa police qui fonctionne elle aussi d'une façon autonome. L'orateur signale que son pays, encore jeune, a besoin de s'équiper sur le plan technique mais que la situation s'améliore rapidement. On connaît parfaitement au Pakistan les procédés d'enquête les plus modernes, mais la difficulté réside à faire admettre ces nouveaux moyens de preuve devant les tribunaux.

L'action de la police est fortement contrôlée et ne s'exerce qu'en fonction d'une procédure très précise. Toute mesure de police doit être sanctionnée par l'autorité judiciaire et c'est le magistrat qui, en définitive, décide du maintien de l'arrestation des malfaiteurs.

En parlant si longtemps de ces questions fondamentales qui, je n'en doute pas, sont tout à fait connues de vous, j'essaie de vous faire comprendre que nous avons une police organisée et efficiente, capable de contribuer utilement à l'œuvre de la C.I.P.C. Les Musulmans ont été les pionniers dans le monde pour introduire la police dans l'administration de l'Etat : le Pakistan trouve ses sources dans l'Etat Islamique.

M. Aitizazuddin rappelle que la force de police qu'il dirige s'appelle Pak.S.P.E. ou « Pakistan Special Police Establishment ».

Ce service qui s'apparente quelque peu au F.B.I. des Etats-Unis, est placé sous le contrôle direct du Ministère de l'Intérieur.

Il a un rôle important et il intervient pour enquêter quand le Gouvernement central et les Gouvernements de province sont directement intéressés et quand il existe des plaintes contre les agents du Gouvernement pour mauvaise conduite ou corruption.

Un « Central Intelligence Bureau » s'occupe de toutes les questions d'organisation centrale, assurant une complète liaison avec toutes les organisations de police afin de coordonner leurs activités et également de les tenir informées de tout ce qui peut être intéressant pour la police.

M. Aitizazuddin passe ensuite en revue quelques aspects de la criminalité au Pakistan, qui est actuellement en régression.

Mais, poursuit M. Aitizazuddin, *de nouveaux problèmes sont apparus. Nous avons constaté que les activités des criminels internationaux augmentent sur notre territoire. Ces tendances se découvrent particulièrement parmi les hommes d'affaires et les voyageurs qui trafiquent avec des monnaies étrangères. On a appris récemment que des malfaiteurs internationaux travaillent en collaboration avec des malfaiteurs locaux pour acquérir illégalement des devises et les utiliser également à des fins délictueuses.*

Un autre crime sérieux apparaît : la contrefaçon; des cas ont été découverts où des billets de monnaies étrangères falsifiées avaient été introduites sur le marché. Cette menace est grave non seulement pour le pays où la monnaie est importée, mais aussi pour l'économie du pays dont la monnaie est falsifiée.

L'orateur fait confiance à la C.I.P.C. pour aider son pays à lutter contre ce nouveau type de criminalité.

Le discours de M. Aitizazuddin est salué de vifs applaudissements et le Président l'assure de la totale coopération du Bureau International.

★

M. Sosrodanukusumo (Indonésie), monte alors à la tribune.

Après avoir remercié la C.I.P.C., au nom de son Gouvernement, pour avoir bien voulu accueillir l'Indonésie au sein de l'organisation, il déclare :

La République Indonésienne est une jeune nation qui a beaucoup à apprendre. Aussi, c'est avec le plus vif plaisir que nous nous sommes rendus à cette réunion internationale et que nous avons pris contact avec les représentants des autres nations.

Je vous exprime ici toute notre reconnaissance et vous donne l'assurance de notre coopération la plus entière. De nombreux fac-

teurs, en particulier la deuxième guerre mondiale, nous ont empêché de prendre part à vos travaux comme nous l'aurions souhaité. Maintenant nous sommes entrés résolument dans la voie de la coopération.

Il apporte ensuite de précieux renseignements sur la lutte contre les faux monnayeurs.

Dès que la souveraineté de l'Indonésie fut reconnue, le Gouvernement retira toute la monnaie en circulation après un court préavis.

Il en résulta qu'au début de 1950, il n'existait aucune contrefaçon de billets en circulation.

Mais à la fin de 1950, on commença à découvrir des contrefaçons des nouveaux billets.

Dès que la police est informée d'une affaire de ce genre, précise-t-il, les douanes ainsi que les Directeurs des Banques et des Services commerciaux d'Indonésie sont avisés. Seules quelques-unes des falsifications les plus remarquables sont signalées au public, à la presse et à la radio.

Pour lutter plus efficacement contre les faussaires on a systématisé la tâche des enquêteurs en leur distribuant, sur une large échelle, des formulaires.

L'orateur cite les principales falsifications exécutées en Indonésie depuis 1950 et indique que la source d'une contrefaçon de 1.000 roupies imprimée à Singapour, put être découverte avec la coopération de la police de ce territoire.

Le Président Louwage remercie M. Sosrodanukushmo et l'assure de l'appui total de la Commission.

★

M. Ojeda (Philippines) monte à son tour à la tribune.

Je viens d'un pays lointain, les Philippines, et si j'ai fait ce long voyage, c'est pour assurer la représentation de la jeune République des Philippines, qui a conquis son indépendance en 1946. République jeune peut-être, mais qui doit faire face aux mêmes problèmes que tous les autres pays du monde, particulièrement en ce qui concerne la suppression et la prévention des crimes.

Manille est une ville d'une population d'environ un million d'habitants, qui dispose d'un corps de police assez réduit : celui que je commande. J'espère qu'à la prochaine Assemblée, je représenterai l'ensemble des forces de police de mon pays.

C'est la première fois que les Philippines ont l'honneur d'être représentées à cette Assemblée et j'adresse mes remerciements les plus sincères aux membres de la C.I.P.C. pour avoir invité mon pays à se joindre à cette organisation internationale. Nous allons déposer une demande en vue d'adhérer à la C.I.P.C. (1). Le peu de travail que nous avons réalisé et celui que nous réaliserons plus tard contribuera, je l'espère, à développer la collaboration au sein de votre association. Les questions discutées dans cette assemblée, telles que le trafic des stupéfiants, se posent à notre jeune nation. Les solutions apportées aux divers problèmes discutés aideront à résoudre les nôtres.

Je voudrais vous dire encore combien j'apprécie la courtoisie du Gouvernement Suédois et des collègues qui ont fait à mon pays le grand honneur de me recevoir.

(1) N. D. L. R. : à ce jour, l'adhésion des Philippines est acquise.

Cette déclaration est saluée d'applaudissements unanimes.

★

M. Ellis (Antilles Néerlandaises) rend compte alors à l'Assemblée de la mission qui lui avait été confiée l'an dernier pour développer la coopération avec l'Association des chefs de police aux Etats-Unis.

Il signale qu'un haut fonctionnaire de police des Antilles Néerlandaises, M. Botterweg, s'est rendu à la Conférence de Miami en octobre 1951 et a expliqué quels étaient les buts et les activités de la C.I.P.C.

L'intervention de M. Botterweg a, certes, contribué à une meilleure compréhension des objectifs véritables de la C.I.P.C. Cependant, un nombre très limité de pays d'Amérique Latine s'intéresse à l'Association Internationale des Chefs de Police et dans ces conditions, les Antilles Néerlandaises ne seront certainement pas représentées à la prochaine conférence de cette organisation.

M. Ellis signale que les Antilles Néerlandaises se sont efforcées de promouvoir des relations avec la C.I.P.C. dans la région des Caraïbes; elles poursuivront leurs activités en ce sens.

L'ELECTRO-ENCEPHALOGRAMME EN CRIMINOLOGIE

M. le Professeur F. Javier Echalecu y Canino (Espagne), présente son rapport sur l'emploi de l'électro-encéphalographe en criminologie. Sa communication donne un aperçu des principaux travaux récemment publiés sur la question, et décrit les caractéristiques générales de l'électro-encéphalographie humaine normale, puis pathologique. Cependant, en criminologie, l'examen de ce procédé de recherches ne lui permet pas de conclusions précises, en dépit des perfectionnements et de l'amélioration des techniques. Si l'électro-encéphalogramme peut être utilisé en tant que moyen d'investigation expérimentale, il ne pourrait être, selon le rapporteur, utilisé actuellement dans l'enquête criminelle.



La délégation espagnole et, à gauche, M. ONETO PUENTES (Uruguay).

L'application de cette méthode est très délicate et les résultats sont susceptibles d'erreurs dès qu'on n'en possède pas parfaitement la technique d'exploitation.

L'orateur met à la disposition des délégués un encéphalogramme intéressant qu'il a établi.

M. le Président Louwage remercie bien vivement M. le Professeur Echalecu y Canino pour son excellente étude; il se rallie à l'opinion de son auteur : cette méthode d'investigation, utile en neurologie et en psychiatrie, ne s'avère pas encore concluante dans l'instruction criminelle.

LE ROLE SOCIAL DE LA POLICE

M. Marabuto (C.I.P.C.) expose son rapport : si l'on en juge par les initiatives qui se sont développées dans de nombreux pays, la police ne doit plus se borner à une mission exclusivement répressive, mais s'engager au contraire dans une voie préventive. Certes, la raison essentielle de la police criminelle demeure la répression, mais en tenant compte du courant actuel des doctrines pénales, les nouvelles conceptions en matière de prévention criminelle et de traitement des délinquants nous engagent à rechercher les mesures préventives propres à mettre en lumière les causes des infractions et à assurer un meilleur reclassement des délinquants.

La tendance actuelle est donc de développer un système policier préventif au même titre que la médecine fait de l'hygiène préventive.

L'exposé de M. Marabuto met en évidence deux problèmes essentiels : la prévention criminelle, la connaissance de la personnalité des délinquants. En explorant le domaine social qui lui est propre, la police augmentera la valeur de son rôle d'auxiliaire de la justice.

En somme, l'objectif que l'on doit s'efforcer d'atteindre est de prévenir le mal et de le réprimer seulement lorsqu'il n'a pu être évité.

S'engager dans la voie que suggère l'orateur accroîtrait à notre égard la sympathie du public, qui ne devrait plus nous ménager sa confiance.

Une large discussion s'engage.

M. Dosi (Italie) souligne l'importance de ce rôle social, et présente un projet de résolution

qui énumère une série de cas où l'intervention de la police se manifeste journellement.

Le Président Louwage pense qu'un projet de résolution devrait se borner à énoncer des principes généraux, sans énumération de cas concrets.

Sur la proposition de M. Takieddine Khal (Liban), un Comité de rédaction comprenant MM. Marabuto (C.I.P.C.), Desvaux (France) et le représentant de la Syrie, est désigné dans le but d'établir un texte de résolution.

Le projet élaboré tient compte des idées suivantes : la police a un rôle de protection sociale à jouer; elle doit étendre son action dans un but de prévention criminelle et la C.I.P.C. doit encourager de telles initiatives.

Il se présente comme suit :

« Considérant que cette dernière (la police criminelle), dont les fonctions essentielles sont d'ordre répressif a également un rôle de protection sociale à remplir et que son action doit être étendue dans un but de prévention criminelle,

Emet le vœu que les autorités de police envisagent la création d'institutions ou d'organismes susceptibles de prévenir la criminalité générale, en particulier la délinquance juvénile, et recueillent tous renseignements utiles relatifs à l'étude de la personnalité du délinquant et de nature à apporter une contribution efficace à l'administration de la justice dans le cadre de l'évolution des idées nouvelles sur la responsabilité pénale ».

M. de Castroverde (Cuba) estime ce projet de résolution excellent et précise qu'il est



conforme aux idées développées au Congrès criminologique de police de 1944 et au Congrès de criminologie et d'ontologie pénale tenu à Cuba en 1946, à l'issue desquels les pays avaient été invités à fonder un Institut de prévention criminelle. A Cuba, des cours de prévention criminelle sont donnés à l'Université et la radio cubaine a consacré il y a quelques années une série d'émissions au rôle social de la police.

M. Villetorte, Secrétaire Général de la Fédération Internationale des Fonctionnaires Supérieurs de Police intervient pour rappeler les buts de l'organisation qu'il représente : créer entre fonctionnaires spécialisés de la police un courant d'idées, comparer les méthodes, les moyens et surtout l'esprit dans lequel la fonction est assurée dans les différents pays.

La Fédération restera sur le terrain strictement culturel des échanges d'idées, et ce sont des organisations officielles telles que la C.I.P.C. qui seront saisies des suggestions de la Fédération afin de réaliser certaines aspirations des fonctionnaires de police.

A l'inverse, la Fédération pourra aider les organisations officielles en propageant au sein des personnels les décisions qu'elles pourraient prendre.

En ce qui concerne plus particulièrement le problème examiné, M. Villetorte se montre très favorable à toutes les initiatives en vue d'accroître le rôle social de la police.

Il paraît cependant préférable, dit-il, non pas de créer des institutions ou des organismes nouveaux, mais de modifier l'état d'esprit dans lequel s'exerce la fonction de police.

La police ne doit pas rester à l'écart de l'évolution sociale qui se manifeste depuis plusieurs années déjà, et M. Villetorte suggère la prévention, la prophylaxie criminelle, soit par la surveillance des délinquants virtuels, soit par l'action vigilante sur les libérés conditionnels, soit enfin par une action moralisatrice sur l'enfance.

L'action de sa Fédération s'exerce dans le cadre d'un équilibre harmonieux entre la nécessité de défense de la société et le respect des droits de l'homme.

Le Président remercie M. Villetorte et se félicite de voir la Fédération des Fonctionnaires Supérieurs de la Police apporter un concours officieux à l'action officielle de la C.I.P.C.

M. Clift (Birmanie) est d'accord sur l'esprit de la résolution. Il voudrait cependant que dans le texte on écarte le mot « répression » qui sous-entend trop souvent « oppression ». Il pense également qu'il ne faut pas minimiser le rôle préventif qui a déjà été accompli dans le passé par la police.

Le Président n'est pas d'accord sur l'interprétation que le délégué de Birmanie donne au mot « répression », qui stigmatise plutôt la poursuite des malfaiteurs.

M. Gallacher (Irlande) ne met pas en doute le bien-fondé de la résolution. Il distingue cependant la prévention d'ordre physique et matériel, de la prévention morale.

Le projet de résolution ne vise que ce dernier aspect de la prévention et il faudrait le souligner dans le texte. En outre, il ne paraît pas souhaitable à l'orateur de créer de nouveaux organismes à l'intérieur de la police. L'éducation des fonctionnaires lui semble préférable pour qu'ils déploient une activité préventive et adoptent toujours une attitude humaine à l'égard des délinquants.



M. Aitizazuddin (Pakistan) propose, en raison de l'importance de la question, la création d'un Comité permanent.

Sir Harold Scott (Grande-Bretagne), se basant sur la différence de signification du mot « répression » dans les langues française et anglaise, propose d'écarter ce vocable du texte de la résolution et rejoint le point de vue de M. Gallacher (Irlande) favorable à l'éducation des personnels plutôt qu'à la création d'organismes nouveaux.

Il soumet à l'Assemblée le projet de résolution ci-après :

L'Assemblée Générale de la C.I.P.C., réunie à Stockholm le 12 juin 1952,

Ayant pris note du rapport n° 11 présenté par M. Marabuto (C.I.P.C.) sur le rôle social de la police,

CONSIDERANT que l'une des fonctions essentielles de la police est la prévention du crime et qu'il est nécessaire à cette fin que la police s'intéresse largement, dans le cadre de cette fonction, aux questions d'intérêt social,

EMET le vœu que toutes les autorités de police

prennent des mesures tendant à favoriser et à étendre l'activité de la police dans ce domaine;

L'importance de cette activité devrait être soulignée dans toutes les écoles pratiques de police et, s'il est nécessaire, des organes ou des services spéciaux devraient être chargés de ces fonctions en vue de prévenir le crime, en particulier la délinquance juvénile. La police devrait également obtenir des renseignements complets sur le passé et la réputation des délinquants afin d'aider les tribunaux à juger les personnes amenées devant eux conformément aux conceptions modernes sur le traitement des délinquants.

Enfin l'Assemblée Générale DECIDE de nommer une Sous-Commission spéciale pour étudier cette question et l'invite à faire un rapport à la prochaine session de la C.I.P.C. sur les mesures prises par les autorités de police dans divers pays et à recommander de quelle façon la police peut contribuer à la solution des problèmes sociaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et la Sous-Commission sur le rôle social de la police, est composée comme suit :

Président : Sir Harold Scott (G.-B.)

Membres : MM. Aitizazuddin (Pakistan)

Amoroso Neto (Brésil)

de Castroverde (Cuba)

Clift (Birmanie)

Desvaux (France)

Dickopf (Allemagne)

Dosi (Italie).

Goossen (Pays-Bas)

Grassberger (Autriche)

Kaltenborn (Norvège)

Marabuto (C.I.P.C.)

Walterskirchen (Autriche)

Webster (Australie)

DÉLITS SEXUELS

Le rapport présenté par M. le Rapporteur Général A. Yümak traite de la recrudescence des délits sexuels.

L'étude en a été rendue difficile à cause de

l'extrême imprécision du terme « délit sexuel ». La définition varie de pays à pays et l'exploitation des statistiques est très délicate.

Après un exposé historique sur la mobilité



du « délit sexuel », le Rapporteur Général analyse les réponses reçues des divers B.C.N. à un questionnaire qu'il a adressé.

- une nette recrudescence a pu être constatée dans les pays suivants : Royaume Uni, Trieste, Finlande, France, Pays-Bas, Italie, Sarre, Union Sud-Africaine, Antilles Néerlandaises, Autriche, Liban, Turquie, Allemagne occidentale;
- l'augmentation des délinquants sexuels commence dès 1944 et atteint son paroxysme vers 1948;
- il a été pratiquement impossible de déterminer l'importance de l'augmentation par rapport aux années antérieures, étant donné notamment les variations d'appréciation intervenues;
- l'attentat à la pudeur et le viol semblent devenus plus fréquents. Les principales causes de recrudescence ont été énumérées par quelques pays et les principales sont les suivantes : crise du logement, invasion du territoire, captivité des militaires, chômage, exode des campagnes, pornographie, spectacles cinématographiques, abus de l'alcool et des drogues, fermeture des maisons de tolérance, immigration, crise morale d'après guerre, l'interprétation abusive de certaines doctrines philosophiques, alimentation plus riche.

Ces facteurs sont donc très hétérogènes et peuvent se réduire aux variations sociales et économiques déclenchées par la seconde guerre mondiale.

M. A. Yümak n'a pu aboutir à une conclusion définitive et laisse à chacun le soin de tirer les conclusions de son rapport.

M. Grassberger (Autriche) reconnaît la difficulté d'étudier la question sur le plan international et recherche d'abord les limites possibles de la discussion.

A son avis, on peut classer les délits sexuels en deux grands groupes : ceux des délits avec violences (viol), ceux qui portent atteinte à la morale et à l'ordre public (bestialité, homosexualité, exhibitionnisme).

Les premiers sont punis en fait dans tous les pays civilisés; les divergences demeurent sur ceux de la seconde catégorie. C'est pourquoi M. le Professeur Grassberger propose à la C.I.P.C. de s'intéresser seulement aux premiers.

D'après ses propres renseignements, le nombre des délits les plus importants (viol, actes contre les enfants, homosexualité) est sept fois plus élevé qu'il y a 70 ans.

De 1923 à 1937 l'augmentation annuelle est de 4,7 %, mais le pourcentage d'augmentation est plus fort pour les personnes âgées de 54 à 80 ans (11,6 % d'augmentation).

Si l'on considère le genre de délit on constate que l'augmentation de la criminalité concerne d'abord le viol puis l'homosexualité et enfin les actes contre les enfants, alors qu'avant guerre les délits devaient être classés différemment : actes contre les enfants, homosexualité, viol.

Pourquoi cette modification ? Certainement à cause de la guerre qui, en affaiblissant la volonté, engendre la violence sur tous ses aspects.

La recrudescence de l'homosexualité est la conséquence de l'absence de vie sexuelle normale chez de nombreux hommes incorporés dans les armées ou captifs; l'augmentation du



nombre des actes contre les enfants peut s'expliquer par la prolongation de l'âge moyen de la vie, et par le fait que, aussi bien les personnes âgées que les enfants vivent de plus en plus hors du foyer familial.

Quelles conclusions en tirer du point de vue policier ? Les viols sont à nouveau en régression et cela correspond, semble-t-il, au rétablissement général de l'ordre public.

En ce qui concerne la perversion ou l'homosexualité, c'est dans l'action préventive auprès de la jeunesse que réside la solution.

Quant aux actes contre les enfants, il faut que la police d'une part exerce une surveillance plus rigoureuse des lieux où peuvent être commis de tels crimes (faubourg des villes, bois, parcs), d'autre part surveille les délinquants possibles qui, la plupart du temps, sont des récidivistes.

Le Professeur Lüthi (Suisse) estime qu'au problème des délits sexuels doit être lié celui des publications obscènes. Il existe, à ce sujet, une convention internationale; la C.I.P.C. devrait s'intéresser davantage à cette question.

Le Président Louwage partage l'opinion de M. Lüthi et avec l'assentiment de l'Assemblée il confie à M. Amstein (Suisse) le soin de présenter l'an prochain un rapport.

M. Dosi (Italie) remarque que les crimes contre jeunes filles deviennent de plus en plus fréquents et troublent l'opinion publique.

M. Takieddine Khalil (Liban) ne partage pas du tout l'avis de M. Yümak quand il prétend que certaines philosophies comme l'existentialisme et surtout le fatalisme sont une cause d'augmentation des délits sexuels.

M. Christides (U.S.A.) renseigne l'Assemblée sur l'action préventive de la police américaine. A Los Angeles, par exemple, de fréquentes



patrouilles aux abords des écoles et des terrains de jeux d'enfants diminuent les possibilités de commettre des délits sexuels. Depuis 1949, les perversis sexuels doivent signaler leur présence à la police et, dès l'année suivante, les crimes sexuels ont été en régression de 13,3 %.

M. Christides confie au Secrétaire Général

des documents spécialisés ainsi que le rapport annuel établi par le Commissioner of Police de New York pour l'année 1950.

M. Clift (Birmanie) note que, dans son pays, où l'on suit les inclinations naturelles, les délits contre nature sont pratiquement inconnus; il pense que ce genre de criminalité est un tribut payé à la civilisation.

TRAFIC ILLICITE DES STUPÉFIANTS

L'Assemblée examine le rapport de M. Marabuto sur le trafic des stupéfiants. Le Rapporteur dégage les lignes essentielles de son exposé.

La première partie est relative aux statistiques : depuis quelques années, on constate une recrudescence des saisies et des personnes arrêtées pour trafic international. Cela prouve que les services répressifs des pays adhérents, tenant compte des recommandations précédentes, ont fait preuve de vigilance.

M. Marabuto insiste pour que les Bureaux Centraux Nationaux envoient une documentation aussi précise que possible sur chaque cas

de trafic. L'orientation des recherches et surtout leur efficacité sont souvent fonction des détails qui sont donnés, notamment sur les sources et les ramifications de ce trafic.

Il souligne un point important : celui qui a trait à l'aggravation des sanctions pénales à l'égard des trafiquants déjà recommandée par l'Assemblée Générale de Lisbonne (1951). En fonction de cette recommandation, M. le Ministre Français de la Justice a adressé récemment à tous les principaux magistrats du pays une lettre-circulaire les invitant à faire preuve d'énergie dans l'exercice de l'action publique à l'égard des infractions aux textes réglemen-



tant l'usage et le commerce des stupéfiants. La circulaire établit une discrimination rationnelle entre les toxicomanes habituels et les trafiquants internationaux qui, organisés en bandes, constituent le véritable péril. On ne saurait trop s'inspirer de cette circulaire.

M. Marabuto ajoute que toute faiblesse dans la répression aurait pour résultat d'attirer les individus dangereux dans les pays où la justice ferait preuve de mansuétude.

Pour accroître l'efficacité des poursuites, le Rapporteur recommande aux chefs des B.N.C. de fournir chaque année un exposé synthétique sur la situation du trafic dans leur pays, exposé dont les lignes générales viseront la situation du trafic, les mesures spéciales prises, la nature des drogues les plus couramment employées et les courants du trafic.

M. Marabuto rend compte également de la mission qu'il a accomplie à New York (1).

M. Aitizazuddin (Pakistan) propose que le charas soit inscrit sur la liste officielle des stupéfiants. Le charas est une variété de chanvre indien qui est à la fois fumé et bu dans tout l'Orient.

M. Marabuto rappelle que l'établissement de la liste des produits déclarés « stupéfiants » est du ressort de l'Organisation Mondiale de la Santé; la C.I.P.C. attirera l'attention de cette organisation sur ce point.

M. de Castroverde (Cuba) signale que le seul stupéfiant pratiquement trafiqué à Cuba est la marijuana.

M. Sahar (Israël) fait connaître que de nombreuses saisies de stupéfiants sont effectuées en Israël, qui n'est pas un pays consommateur mais un pays de transit. Il se tient à la disposition des nations voisines pour rechercher les moyens d'intensifier l'action policière dans ce domaine.

Le rapport de M. Marabuto est alors discuté par la Sous-Commission, présidée par M. Söderman (Suède). Interviennent notamment : MM. Bailleul (France), Zaki (Egypte), Aitizazuddin (Pakistan).

(1) A ce sujet, voir infra rapport d'activité page 205. En outre, un article sera publié dans le prochain numéro de la *Revue Internationale*.

M. Siragusa (U.S.A.) fait part de la création de son bureau spécialisé à Rome. Il regrette qu'en Europe les fonctionnaires de police spécialisés dans la lutte contre le trafic illicite soient trop peu nombreux et que les peines infligées aux trafiquants soient trop légères.

M. Bailleul (France) relate l'action entreprise en France où depuis quelque temps déjà des fonctionnaires spécialisés ont lutté avec succès contre les trafiquants.

M. Dosi (Italie), qui s'est rendu en mai dernier auprès de la Commission des Stupéfiants de l'O.N.U., à la suite des détournements d'héroïne imputés à certains établissements de son pays, signale les mesures énergiques prises en Italie pour assainir la situation. Son pays s'intéresse vivement au problème des stupéfiants et participe d'une manière très active à la répression du trafic illicite, en liaison avec les Services des Narcotiques de Washington.

Il est d'avis, lui aussi, que les autorités judiciaires devraient se montrer plus sévères à l'égard des trafiquants.

La résolution ci-après, élaborée en Sous-Commission, est votée à l'unanimité par l'Assemblée :

Après avoir pris connaissance du rapport de M. Marabuto visant à l'activité du Bureau International et des B.C.N. quant à la lutte contre le trafic des stupéfiants,

ENGAGE ses membres à poursuivre sans relâche leurs efforts dans un secteur de l'activité criminelle internationale dont les graves répercussions préoccupent de nombreux pays.

Dans ce but, elle invite ses membres à recommander à leur propre Gouvernement d'augmenter, s'il y a lieu, le personnel spécialisé dans la lutte contre le trafic illicite,

PRIE ses membres de recommander également aux Gouvernements d'attirer l'attention des autorités judiciaires compétentes sur la nécessité de se montrer plus sévères dans la répression visant les infractions relatives aux stupéfiants,

Elle les invite enfin à fournir, au début de chaque année, un exposé synthétique sur l'état de la question au cours de l'année écoulée.

POLICE DE L'AIR

M. R. M. HOWE (Grande-Bretagne), en sa qualité de Président de la Sous-Commission de la Police de l'Air, a déposé un rapport sur la question.

Il rappelle tout d'abord qu'en mars 1952, une Conférence des Chefs de Sécurité des différentes Compagnies aériennes internationales s'est tenue à Sydney et que M. J. Smith, Commissioner of Police de l'Etat de Queensland (Australie) y a représenté la C.I.P.C.

Il analyse ensuite les réponses de nombreux Etats à un questionnaire soumis par la C.I.P.C. sur les problèmes touchant à la Police de l'Air.

La plupart des pays n'ont pas de services d'enquêtes spécialisés pour les vols commis sur les aérodromes et ces enquêtes sont, le plus souvent, assurées par les services de

police compétents dans la juridiction où est situé l'aérodrome.

Cependant, dans presque tous les pays, les services de police, spécialisés ou non, sont en liaison avec le Bureau Central National et il est donc possible à tous d'informer régulièrement le Bureau International des vols commis à l'occasion des transports aériens.

C'est aux Pays-Bas, estime-t-il, que l'on a le plus spécialisé les policiers dans les enquêtes de vols de cette nature.

En règle générale, la coopération des services de police avec les Compagnies aériennes est excellente et il n'apparaît nullement nécessaire à M. R. Howe d'officialiser cette coopération par des accords formels.



Démonstration d'appareillage radioélectrique.

En ce qui concerne le trafic illicite par avion, M. R. M. Howe rappelle dans son rapport une résolution votée à Lisbonne et demandant aux Etats membres d'informer le Bureau International de l'identité de tous les pilotes et passagers aériens suspects; il remarque que dans presque tous les pays on peut, par mesure administrative, supprimer les licences de vol en cas d'infraction caractérisée.

Quant aux facilités du transport aérien international, M. R. M. Howe précise que les possibilités d'intervention de la police sont relativement limitées; de nombreux services de police sont incompetents, en ce domaine, dans la majorité des pays.

La question de la standardisation des visas mériterait cependant d'être poursuivie.

M. R. M. Howe rappelle enfin les démarches faites par la C.I.P.C. en matière d'identification des victimes d'accidents aériens.

En conclusion, il propose aux divers B.C.N. d'informer avec plus de régularité le Secrétariat Général de la C.I.P.C., d'une part, de tous les vols commis au cours des transports aériens, d'autre part, de l'identité des pilotes et équipages suspectés de se livrer habituellement au trafic illicite.

Il prie le Secrétaire Général de la C.I.P.C. d'accomplir toutes démarches auprès de l'O.N.U. et de l'O.A.C.I. en vue de la standardisation des visas et de la prise en considération du projet de convention concernant les victimes d'accidents aériens.

M. Népote rappelle, en matière de vols commis au cours des transports aériens, le but essentiel de la C.I.P.C. : par les recoupements des itinéraires et des lieux d'escale, il doit être possible de localiser les points où les vols sont susceptibles d'avoir été commis et de faire prendre les mesures préventives qui s'imposent.

Revenant sur les listes de pilotes et équipages suspectés de se livrer habituellement au trafic, listes publiées par le Secrétariat Général de la C.I.P.C., M. Dosi (Italie), insiste pour qu'elles reçoivent la plus large exploitation et

soient adressées à toutes les autorités policières, administratives et autres qui ont à assurer les contrôles de frontière et des aéroports. Elles ne doivent pas perdre pour autant leur caractère confidentiel.

Le Docteur Goossen (Pays-Bas) commente devant l'Assemblée un rapport qu'il a établi plus particulièrement sur les modalités du trafic aérien civil.

Il rappelle qu'au mois de novembre 1951 à Buenos-Aires, il a assuré, en même temps que la représentation des Pays-Bas, celle de la C.I.P.C. à une Conférence organisée par la Division des facilitations de l'O.A.C.I.

On y a examiné diverses dispositions administratives susceptibles d'intéresser la police : uniformisation des documents, standardisation des visas.

Dans l'ensemble, les mesures proposées par la C.I.P.C. lors de la Conférence de Lisbonne étaient conformes aux propositions retenues à la Conférence de Buenos-Aires.

Dans la seconde partie de son rapport, M. le Docteur Goossen traite plus particulièrement de l'identification des victimes des accidents aériens.

Il rappelle l'existence du manuel des enquêtes en cas d'accident publié par l'I.C.A.O., dont les dispositions sont recommandées aux diverses autorités nationales. Ce manuel ne contient aucune disposition pour l'identification proprement dite des victimes, et il demande à la C.I.P.C. d'élaborer des instructions à l'intention des diverses polices nationales. Il se réfère à ce sujet à un article publié dans le n° 54 de la Revue Internationale de Police Criminelle.

M. Dosi (Italie) présente ensuite un rapport dans lequel il développe l'idée suivante : la C.I.P.C. a étudié avec fruit les problèmes policiers résultant des communications aériennes. Mais les communications internationales sont également assurées par les voies terrestre, ferroviaire ou maritime.

Ainsi, dans le domaine de la police routière, la C.I.P.C. a examiné l'an dernier le problème



des barrages routiers. Chaque pays a, aujourd'hui, une police routière; il existe des organisations internationales des transports automobiles. Pour lutter contre les malfaiteurs internationaux il s'avère, par exemple, indispensable de pouvoir identifier les voitures automobiles de pays étrangers. Des malfaiteurs peuvent franchir aisément les frontières grâce à des passeports collectifs établis à l'occasion de vastes réunions d'hommes : jeux olympiques, fêtes religieuses.

En matière de police des chemins de fer, certaines grandes compagnies internationales possèdent des règlements particuliers et la police des gares et des chemins de fer a été un souci constant pour les autorités locales. La voie maritime est, elle aussi, une voie de communication essentiellement internationale. La piraterie n'était-elle pas, autrefois, un crime contre le droit des gens ? Il existe un droit maritime international et le navire jouit des privilèges de l'exterritorialité. De nombreux malfaiteurs s'enfuient par bateau à l'étranger.

En conclusion, M. Dosi demande que la C.I.P.C. étudie les problèmes policiers résultant des autres moyens de communication et il propose soit la création d'une sous-commission spéciale, soit l'extension de la compétence de la sous-commission de la police de l'air.

Cette dernière sous-commission, présidée par M. R. M. Howe, étudie les trois rapports ci-dessus.

A la demande de M. Amundsen (O.A.C.I.), il est précisé que la surveillance des équipages et des passagers de l'air suspects vise essentiellement les avions privés.

Sur l'intervention de M. Oliveira (Brésil), il est admis que les facilités au transport aérien recommandées par M. Goossen ne concernent que les passagers de l'air; les marchandises, en effet, sont essentiellement du ressort de la douane.

En ce qui concerne le projet de convention sur les accidents aériens, M. Amundsen signale que l'O.A.C.I. n'a pris pour le moment aucune décision. Cette organisation estime toutefois qu'il serait plus opportun d'étendre les dispositions de la Convention aux accidents de toute nature : l'identification des victimes se pose aussi bien pour les accidents routiers ou ferroviaires.

M. Oliveira (Brésil) fait remarquer qu'en effet certains accidents ferroviaires occasionnent de nombreux morts et le problème se pose, puisque les voyageurs ne sont pas astreints à donner au départ leur identité, ainsi qu'il est de règle en cas de voyage aérien.

M. Népote rappelle à la Sous-Commission que le Secrétariat Général n'a pas eu la possibilité matérielle de diffuser aux B.C.N. les directives au sujet des mesures conservatoires à adopter en cas d'accident, mais il pense que cette lacune pourra être bientôt comblée.

Le Secrétariat Général a déjà rassemblé un matériel d'identification des voitures automobiles de tous les pays, mais aucune publication n'a pu encore être faite à ce sujet.

En ce qui concerne le rapport de M. Dosi, la Sous-Commission estime que les liaisons routières ferroviaires ou maritimes posent, en effet, certains problèmes et que sa compétence pourrait être étendue en conséquence.

M. R. M. Howe (Grande-Bretagne) présente à l'Assemblée le texte de résolution ci-après, synthèse des divers projets :

La 21^e Assemblée Générale de la C.I.P.C., réunie à Stockholm le 11 juin 1952,

Après avoir pris connaissance des rapports n^o 7 du Rapporteur Général R. M. Howe (Grande-Bretagne), n^o 8 de M. G. P. G. Goossen (Pays-Bas) et n^o 12 de M. le D^r Dosi (Italie),

1^o INVITE les Bureaux Centraux Nationaux à infor-

mer avec plus de régularité le Secrétariat Général de la C.I.P.C., d'une part, de tous les vols commis au cours des transports aériens et, d'autre part, de l'identité des pilotes et équipages suspectés de se livrer habituellement au trafic ou de commettre des infractions de droit commun;

2° PRIE le Secrétaire Général d'entreprendre toute action qu'il jugera utile auprès des Organisations compétentes de l'O.N.U. et de l'O.A.C.I., ainsi qu'auprès des B.C.N. de la C.I.P.C. en vue d'établir la standardisation des visas, et de simplifier les formalités pour les passagers de l'air, conformément aux dispositions de l'annexe 9 de la Convention de Chicago pour la facilitation du transport aérien international;

3° RECOMMANDE à MM. les Membres de proposer aux autorités compétentes dans leur pays de transmettre aux services de police intéressés les directives proposées par la C.I.P.C. en matière

d'identification des cadavres lors d'accidents d'aviation, spécialement celles publiées dans la Revue Internationale de Police Criminelle n° 54, de janvier 1952;

4° PRIE le Secrétaire Général d'informer M. le Président de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale à Montréal des dispositions prises en lui demandant d'insérer les mesures préconisées par la C.I.P.C. en matière d'identification des cadavres lors d'accidents d'aviation, dans le « Manuel d'investigations » de la susdite Organisation internationale; prie aussi M. le Secrétaire Général d'aviser M. le Secrétaire Général des Nations Unies de l'initiative prise par la C.I.P.C.;

5° DECIDE que la Sous-Commission de la Police de l'Air étudiera les problèmes de sa compétence qui, par analogie, peuvent se rapporter aux transports ferroviaires, routiers ou maritimes.

La Résolution est adoptée à l'unanimité.

STATISTIQUES

M. NÉPOTE (C.I.P.C.) commente devant l'Assemblée le rapport qu'il a établi sur cette question.

Il rappelle tout d'abord qu'en liaison avec le Professeur Söderman (Suède) et compte tenu des observations formulées par l'Assemblée Générale de Lisbonne, les formulaires de la statistique sur la criminalité internationale ont été définitivement mis au point.

Une instruction a été récemment diffusée par le Secrétaire Général aux Chefs des B.C.N.

La C.I.P.C. a entrepris une œuvre assez hardie qui a rebuté certaines organisations ou d'autres autorités internationales.

M. Népote estime cependant que la statistique sur la criminalité internationale proposée par la C.I.P.C. aura une valeur importante.

Il insiste pour que les données statistiques dont disposent les pays soient fournies avec le maximum de régularité.

Selon M. Népote, il est également indispensable de matérialiser par des chiffres concrets et précis la coopération internationale entre B.C.N.

Il a donc élaboré à l'intention de ces organismes un projet de statistique d'activité ayant trait soit à leurs relations avec le Bureau International, soit à leurs relations avec les autres B.C.N.

L'étude de ces états périodiques, ajoutés au compte rendu mensuel élaboré par le Secrétariat Général, permettra de juger l'importance véritable des activités de la Commission et aussi de déterminer les grands courants de la coopération policière internationale dans le monde.

Le Président demande à la Sous-Commission de donner son avis sur ces propositions. Selon lui, on devrait cependant écarter toute comptabilité des correspondances échangées entre les divers B.C.N.

La Sous-Commission se réunit sous la présidence de M. Lüthi (Suisse). Plusieurs de ses membres font remarquer combien il sera en effet difficile d'établir le volume des lettres reçues ou échangées avec les polices étrangères.

Dans l'ensemble, elle est favorable au projet de statistique d'activité des B.C.N. inclus

dans le rapport de M. Népote et apporte aux tableaux statistiques quelques modifications de détail.

Le Professeur Lüthi fait part à l'Assemblée de l'accord de principe de la Sous-Commission qui, toutefois, ne sous-estime pas les difficultés qui devront être surmontées, en particulier dans les Etats à caractère fédéral.

Il indique que la Sous-Commission s'est ralliée à l'avis du Président et demande que l'on supprime toute statistique concernant l'échange des correspondances.

En conclusion, il soumet à l'Assemblée le projet de résolution ci-après, qui est adoptée à l'unanimité :

La C.I.P.C. réunie à Stockholm à l'occasion de sa 21^e Assemblée Générale,

Après avoir pris connaissance du rapport n° 6 de M. J. Népote, Adjoint au Secrétaire Général, et vu l'avis de la Sous-Commission des Statistiques,

RECOMMANDE aux Chefs des Bureaux Centraux Nationaux de prendre toutes dispositions utiles pour répondre avec le maximum de régularité et de précision aux rubriques prévues aux deux tableaux de la « statistique internationale sur la criminalité »;

ADOpte le projet de « statistique d'activité des Bureaux Centraux Nationaux », sauf en ce qui concerne la statistique se rapportant aux correspondances étrangères;

INSISTE auprès des Chefs des Bureaux Centraux Nationaux pour qu'ils fassent parvenir au Secrétaire Général avant le 1^{er} avril de chaque année la statistique adoptée pour l'année précédente.

FILM TECHNIQUE SUR LE FAUX MONNAYAGE

M. NÉPOTE (C.I.P.C.), chargé de rapporter la question, rappelle que, dès 1948, la C.I.P.C. avait été appelée à se pencher sur ce projet et que le film avait été reconnu comme un instrument important d'éducation dans les Ecoles de Police.

La C.I.P.C. a admis également, au cours des précédentes Assemblées, qu'il serait souhaitable que le Secrétariat Général puisse réaliser des films d'instruction dont le financement serait assuré en commun par les Etats preneurs du film.

Aujourd'hui, M. Népote présente un scénario détaillé ayant pour sujet le faux monnayage. Le prix du film, d'une durée de 35', s'élèverait à 32.000 francs suisses environ et, compte tenu du prix des copies et de la sonorisation, il en coûterait au maximum 3.000 francs suisses à chaque Etat si vingt d'entre eux déclaraient vouloir participer à la réalisation.

M. Népote demande donc aux diverses délégations de faire connaître au Secrétaire Général si elles se joindront à cette initiative de la



A gauche : MM. ARAI et MATSUMOTO (Japon).

C.I.P.C., et il propose que le Comité Exécutif soit appelé à décider de l'exécution, dès que les réponses auront été rassemblées.

Le Président propose de soumettre le scénario à l'avis de la Sous-Commission de la Police Scientifique et Technique; celle-ci sera présidée par Sir Harold Scott (Grande-Bretagne).

En Sous-Commission, M. Lechat (Belgique) pense que le scénario, tel qu'il est exposé, n'est pas suffisamment à la portée du fonctionnaire ignorant tout du faux monnayage. Il voudrait un exposé plus développé et il pense que le film devrait être accompagné d'une série d'exposés didactiques sur les diverses techniques de contrefaçon.

Le délégué belge souhaiterait que la présentation du film comportât même des expériences de laboratoire. Il pense également qu'il faut éviter d'élaborer un scénario trop spectaculaire, étant bien entendu que le film n'est pas destiné au grand public.

M. Lechat se demande s'il ne serait pas préférable de réaliser, au lieu d'un film assez long, plusieurs bandes de court métrage qui seraient mieux adaptées à l'enseignement dans les Ecoles de Police.

Il estime, enfin, que certains procédés devraient être passés sous silence, car ils ne peuvent, dans un film, être suffisamment mis en lumière et l'on risque de donner une idée fautive au spectateur; il en est ainsi, selon lui, de la technique de l'interrogatoire et de l'utilisation des indicateurs.

M. Grassberger (Autriche), qui a réalisé personnellement de nombreux films de technique policière, pense qu'au contraire le scénario du film proposé par M. Népote est, dans l'ensemble, excellent, et qu'il ne faut pas prétendre tout montrer et tout apprendre à travers le film.

M. Grassberger pense, toutefois, que toutes les parties introductives du film pourraient être avantageusement remplacées par un simple exposé du présentateur, ce qui allégerait d'autant le film.

Il propose que les 2^e et 3^e parties du scénario soient fondues en une seule.

Selon M. Sannié (France), il s'agit de savoir si l'idée même du film, sur la base du scénario présenté par M. Népote, doit être ou non retenue. Il est favorable personnellement à la réalisation, sous réserve d'apporter quelques corrections tant sur le plan technique que théorique, corrections qui tiendraient compte des principales observations formulées.

M. Christides (Etats-Unis) fait connaître que le Secret Service est très favorable au projet de M. Népote et qu'il y a lieu de poursuivre sa réalisation, sous réserve évidemment de quelques modifications. Les Services du Treasury Department ont l'intention de présenter le film non seulement aux fonctionnaires de police, mais encore aux employés de banque et à toutes les personnes intéressées par la monnaie. Il faut pour cela que le film conserve une certaine unité.

M. Christides pense que, pour les professionnels, l'intervention du présentateur complètera fort heureusement l'enseignement par l'image.

M. Castroverde (Cuba) se montre favorable au projet.

Sir Harold Scott (Grande-Bretagne) fait part à l'Assemblée des critiques de la Sous-Commission, au sein de laquelle deux opinions ont été formulées, et, au nom de celle-ci, il



La sous-commission de Police technique.

propose que le Comité Exécutif tienne compte des observations émises avant de passer à la réalisation du film.

M. Népote répond aux critiques. Il est évident, dit-il, qu'un film de 30' sur un sujet aussi important que le faux monnayage ne peut satisfaire toutes les techniques et toutes les spécialités.

Il n'a d'ailleurs jamais pensé que le film puisse constituer à lui seul un moyen complet d'éducation. Le film ne peut être que le complément d'un enseignement verbal donné par un professeur.

C'est pourquoi M. Népote ne voit aucun inconvénient à ce que l'on supprime les parties introductives jugées trop longues.

Il pense que, si des images fixes et des conférences doivent être prévues, cela ne pourra se faire qu'ultérieurement; il faut commencer

par réaliser le film, qui sera une première étape.

Le rapporteur estime que l'on ne doit pas donner au film un caractère trop sévère, car un enseignement est d'autant plus profitable qu'il demeure attrayant; il faut, sur ce point, faire confiance aux professionnels du cinéma qui savent ce qui peut être ou non porté avec fruit à l'écran.

Au demeurant, M. Népote estime déjà important que l'Assemblée Générale soit d'accord sur l'essentiel du scénario qu'il a présenté, celui-ci pouvant toujours être modifié ou amélioré.

L'essentiel, c'est d'agir au plus grand bénéfice de tous ceux qui veulent en permanence s'organiser et se perfectionner.

Le Président déclare avoir été particulièrement intéressé par les critiques de la Sous-Commission visant le processus de l'interrogatoire et l'utilisation des indicateurs.



Réception à l'Hôtel de Ville de Stockholm.

M. Lechat fait remarquer qu'il apprécie vivement l'initiative de M. Népote et que ses critiques ne sont absolument pas incompatibles avec la réalisation du film. Il pense, toutefois, qu'une Sous-Commission pourrait être chargée de préparer aussi bien le détail du scénario que le thème d'une conférence d'accompagnement; il insiste pour que le paragraphe concernant la perquisition sur le lieu de travail des faussaires soit approfondi.

M. Christides (U.S.A.) intervient à nouveau pour défendre l'ensemble du travail présenté par M. Népote, et il estime que l'on peut passer à la réalisation sans modifier l'essentiel du scénario présenté.

Le Président, reprenant l'avis de la Sous-Commission, propose la création d'un Comité Consultatif qui assistera M. Népote dans la mise au point définitive du scénario.

L'Assemblée accepte cette proposition, et le Comité Consultatif est ainsi composé :

MM. CHRISTIDES (Etats-Unis),
DUCLOUX (Secrétaire Général Honoraire),
GRASSBERGER (Autriche),
LECHAT (Belgique),
OJEDA (Philippines),
SANNIÉ (France).

Le Président soumet enfin au vote de l'Assemblée le projet de résolution ci-après amendé en Sous-Commission et qui est adopté à l'unanimité :

La 21^e Assemblée Générale de la C.I.P.C. réunie à Stockholm le 12 juin 1952,

Après avoir pris connaissance du rapport n° 9 de M. J. Népote, Adjoint au Secrétaire Général, et de l'avis de la Sous-Commission de Police Scientifique et Technique présidée par Sir Harold Scott (Grande-Bretagne),

APPROUVE le projet de réaliser un film d'introduction sur le faux monnayage sur la base du scénario détaillé annexé à ce rapport;

APPROUVE les dispositions envisagées pour la participation financière des divers Etats;

INVITE le Secrétaire Général à entreprendre la réalisation du film dès qu'il sera assuré de la participation de quinze Etats;

Mais SUGGERE que le Comité Exécutif tienne compte des observations de la Sous-Commission de Police Scientifique et Technique et du Comité Consultatif avant de réaliser ce film.

FAUX MONNAYAGE

MM. Kallenborn (Pays-Bas) et Marabuto (C.I.P.C.) avaient été chargés d'exposer à l'Assemblée l'activité de la C.I.P.C. dans la lutte contre le faux monnayage.

M. Kallenborn rappelle d'abord la fondation du Musée International des faux et énumère les diverses parties de ce musée. Il comprend une documentation sur la fabrication des monnaies authentiques (échantillons de papier, modèles de filigranes, matières premières d'encre d'imprimerie, procédés d'impression, éléments de protection des papiers de valeur), ainsi qu'une documentation sur la

fabrication des faux billets et fausses pièces : différents processus de fabrication, détection des faux, histoire de la contrefaçon, etc...

M. Kallenborn insiste pour que les Etats membres envoient un matériel toujours plus abondant au Musée International des faux.

Il fournit ensuite quelques chiffres sur l'activité de l'Office délégué : 748 types de contrefaçons originaires de 45 pays y sont enregistrés; en 1951 la Revue en a publié 140. L'Office délégué s'honore de la participation de 111 pays ou territoires.

M. Kallenborn insiste pour que l'on informe

régulièrement la C.I.P.C. des nouvelles monnaies émises ou des monnaies retirées de la circulation, de façon à ce que la Revue Contrefaçons et Falsifications soit un document irréprochable.

Quant à M. Marabuto (C.I.P.C.) il fournit

des précisions sur le trafic illicite : au cours de 1951, le Bureau International de la C.I.P.C. a été informé de 346 affaires de faux monnayage qui ont amené la diffusion de 37 faux monnayeurs. 25 imprimeries ont été découvertes (Allemagne 2, Belgique 1, France 5, Italie 3, Etats-Unis 14).

CHYROSCOPIE

M. Santamaria (Espagne) présente à l'Assemblée Générale une étude démontrant le souci de la police espagnole d'améliorer sans cesse la technique policière.

Il ne s'agit pas, dit-il, d'un travail d'érudition, mais simplement d'une étude pratique, fruit de l'expérience de notre laboratoire.

Après avoir souligné que la dactyloscopie avait atteint un haut point de perfection, il déclare :

Il n'en était pas de même avec la chyroscopie, faute d'une classification adéquate. La recherche d'une trace palmaire dans les archives était un travail épuisant au point que la chyroscopie perdait sa valeur propre à cause de la lenteur des recherches et des

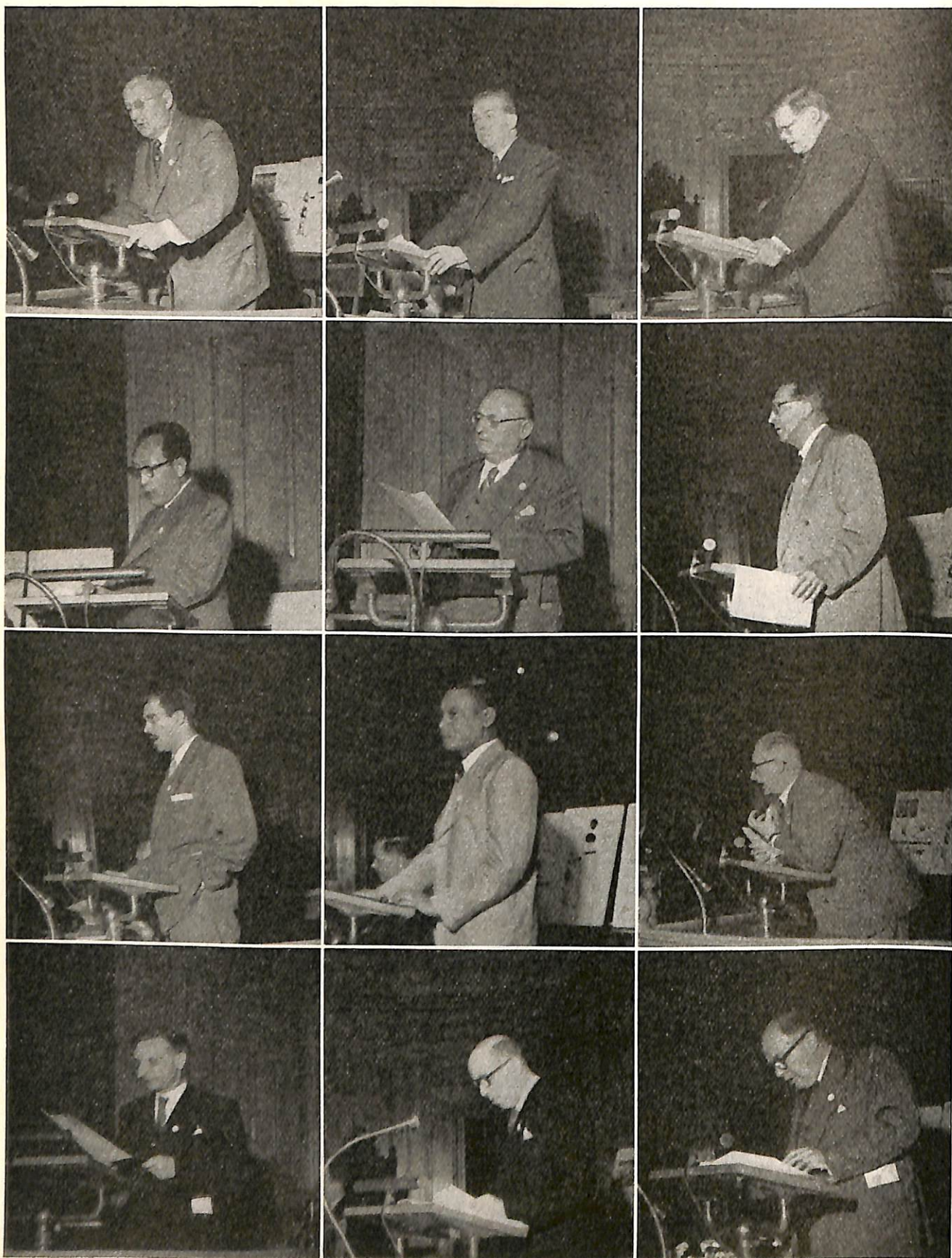
comparaisons. Il ne fait pas de doute que les recherches sont d'autant plus efficaces sur le plan de l'enquête criminelle que le temps réservé à l'identification proprement dite des traces aura été réduit.

Il faut donc élaborer une classification permettant une comparaison rapide et pour cela considérer chaque région de la paume isolément, car les traces sont le plus souvent très partielles et fragmentaires. Nous avons établi quelque chose de semblable à ce que le monodactylaire est par rapport au décadactylaire.

Les « chyrogrammes », jusqu'à aujourd'hui, n'ont pas d'autre but que la recherche des traces recueillies sur les lieux du délit. C'est pourquoi on ne les prend que sur certains délinquants.



Visite à l'Institut National de Police technique.



Quelques orateurs à la tribune.
 De gauche à droite et de haut en bas : MM. LUTHI, SICOT, SODERMAN, SOSRODANUKUSUMO, DOSI, Sir Harold SCOTT,
 OLIVERRA, OJEDA, LECHAT, MARABUTO, SANTAMARIA, DE CASTROVERDE.

Les formules que nous proposons ne sont ni ampoulées ni théoriques. Aux vrais techniciens il faut offrir des réalités et non une alchimie de façade qui, après une impression première flatteuse, laisse vite apparaître l'ignorance aux yeux experts.

Nous effectuons donc la division des empreintes chyroscopiques (chyrogrammes) suivant les trois régions anatomiques classiques. Mais nous établissons ainsi l'ordre de priorité : hypothénar, interdigitale et thénar.

Pour la localisation des noyaux dans la région interdigitale, nous prenons comme base les racines des quatre doigts qui la limitent. Les trois espaces entre les doigts se classent comme suit : espace index médius - espace médius annulaire - espace annulaire auriculaire.

Nous avons suivi les lignes directrices que nous ont tracées l'observation du dessin palmaire, la direction et l'emplacement des reliefs de l'épiderme.

Nous nous sommes efforcés de réduire à l'indispensable le nombre des types afin de réduire aussi le nombre des « cas limites » si déplorables en lofoscopie.

Pour déterminer les types, nous utilisons les éléments naturels des reliefs papillaires et nous rejetons en principe tout artifice.

Il est rare ai-je dit qu'une trace palmaire complète se révèle sur le lieu du délit. En général ces traces sont fragmentaires et certaines régions apparaissent plus fréquentes que d'autres.

Dans une statistique nous avons obtenu le pourcentage suivant :

Région hypothénar	70 %
— interdigitale	25 %
— thénar	5 %

Donc, si les traces relevées sont en général fragmentaires et si les différentes régions de la paume y apparaissent dans la proportion indiquée, il faut nous efforcer d'obtenir pour les archives de fiches palmaires, une classification rationnelle et pratique en analysant la paume, non dans son ensemble mais dans ses différentes régions et proportionnellement aux pourcentages ci-dessus.

M. Santamaria résume ensuite son système de classification à l'aide d'un tableau, que nous regrettons de ne pouvoir insérer dans ce compte rendu.

Le Président F. E. Louwage remercie M. Santamaria et lui demande de préparer à l'intention de la Revue Internationale un article très détaillé sur la méthode dont il vient d'exposer les grandes lignes.

L'IDENTOSTOMAGRAMME

L'Assemblée aborde alors la discussion d'un rapport présenté par M. de Castroverde (Cuba) sur l'identification des personnes par les dents.

Après avoir fait un bref historique de l'évolution de l'odontologie légale, l'orateur la définit comme suit : « C'est la science qui relie l'odontologie au droit ».

Elle acquiert de ce fait une importance capitale dans le domaine de l'identification humaine.

Il est bien évident, précise-t-il, que l'odontologiste doit combiner la connaissance de diverses sciences voisines et que sans être un spécialiste il doit avoir des connaissances gé-

nérales de médecine, de pharmacie, de psychologie, d'anthropologie, de physique, etc... En ce qui concerne l'anthropologie par exemple, il faut qu'il connaisse suffisamment bien cette science pour pouvoir tenir compte des éléments concernant le sexe et l'âge des individus. La physique joue également un rôle important dans les examens d'odontologie légale.

M. de Castroverde rappelle les expériences faites sur la crémation des dentures par le Professeur Dérobert (France), travaux qui soulignent que l'identification par les dents des restes humains carbonisés ne peut être faite que par un spécialiste.

Il en vient alors à parler d'un système de classification par « l'identostomagrame », vocable dont il revendique la paternité et il demande aux délégués de se reporter à un article qu'il a publié dans le numéro de janvier de la Revue Internationale de Police Criminelle.

Il poursuit :

En ce qui concerne la carbonisation des corps dans les accidents d'avion malheureusement assez fréquents, il serait certainement intéressant que nous puissions procéder à un examen dentaire complet avant le départ des passagers. Cela n'est évidemment pas possible pour des raisons pratiques.

Il propose que dans tous les pays où la chose est possible, on demande aux passagers d'indiquer le nom de leur dentiste afin que l'on puisse, en cas d'accident, posséder des renseignements dentaires.

M. de Castroverde rappelle que de nombreuses législations exigent, dans des cas importants, l'identification des cadavres par des experts et comme l'odontologie légale peut puissamment contribuer à l'identification, il demande que les fonctionnaires de police

soient informés de l'importance de cette technique, en particulier dans les écoles de police.

Le Président F. E. Louwage rappelle que l'identification par les dents a fait déjà l'objet de nombreux travaux mais que la contribution apportée par le Professeur Castroverde présente un intérêt particulier.

Il soumet à l'Assemblée une résolution établie par M. de Castroverde et qu'il a lui-même légèrement amendée.

La 21^e Assemblée Générale de la Commission Internationale de Police Criminelle réunie à Stockholm,

Ayant reçu communication du rapport n° 13 de M. le Professeur A. de Castroverde (Cuba),

CONSIDERANT l'importance de l'étude et de l'enseignement d'éléments odontologiques en police scientifique,

RECOMMANDE aux membres de signaler aux services compétents et aux écoles de police criminelle l'intérêt et la nécessité de l'étude et de l'enseignement de l'odontologie légale dans ses rapports avec l'investigation et l'identification criminelles.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

EXTRADITION

Le Président F. E. Louwage souligne l'importance qu'il convient d'attacher au projet de Convention Internationale sur l'extradition que notre Commission a soumis depuis plusieurs mois à l'O.N.U.

Il faut, estime le Président, que les instruments juridiques en vertu desquels les malfaiteurs en fuite peuvent être arrêtés à l'étranger, soient rajeunis et mis en harmonie avec les conditions modernes des transports internationaux.

L'O.N.U. ne pouvant inscrire une telle question à son ordre du jour qu'à la demande d'un Etat membre, le Président Louwage demande à tous les membres adhérents à la C.I.P.C. d'intervenir à cette fin auprès de leurs Gouver-

nements respectifs. Il demande également aux pays qui ont encore à conclure des traités bi ou multi-latéraux de s'inspirer du projet élaboré par la C.I.P.C.

Ces observations, ajoute le Président, sont également valables pour le projet de Convention Internationale en vue du rapatriement des mineurs en fuite que la Commission a adopté l'an dernier au cours de l'Assemblée Générale de Lisbonne.

Il ne faut pas, dit-il, qu'il puisse y avoir « des zones franches » dans la lutte contre les criminels internationaux.

M. Népote (C.I.P.C.) rappelle les mesures pratiques à prendre par les Services de police pour obtenir l'arrestation des malfaiteurs en

fuite à l'étranger : il faut au préalable s'assurer que l'extradition du malfaiteur sera effectivement demandée par l'autorité judiciaire, il faut aussi que la police requérante envoie immédiatement à la police requise un avis télégraphique de mandat d'arrêt comportant toutes précisions de date et de motif d'inculpation.

Selon M. Népote, rien n'est plus dangereux pour la coopération internationale que de solliciter l'arrestation d'un malfaiteur auprès d'une police étrangère et mettre cette police

dans l'obligation de relâcher ce même malfaiteur après une courte détention.

M. Marabuto (C.I.P.C.) ajoute qu'il faut s'assurer également, avant toute demande d'arrestation à l'étranger, que les faits invoqués sont bien prévus dans le traité d'extradition.

M. Sahar (Israël) signale que son pays est prêt à signer des conventions d'extradition avec tous les Etats qui le désireraient; il avait adressé dans le même sens un appel à l'occasion de la précédente Assemblée Générale.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

La Sous-Commission des Télécommunications, composée principalement de techniciens, s'est réunie à deux reprises sous la présidence de M. Sicot, Secrétaire Général.

Celui-ci et M. Hermann (France) firent d'abord part à la Sous-Commission des dispositions prévues pour améliorer le fonctionnement de la station centrale de Paris dont les liaisons sont actuellement précaires avec les stations éloignées du réseau.

M. de Gopegui (Espagne) présente un projet de transmission par téletypewrite arithmique sur circuit téléphonique.

Ce projet est jugé digne d'intérêt pour les pays européens; la Sous-Commission estime cependant qu'il n'exclut aucunement la nécessité d'améliorer le système des radiocommunications à caractère plus universel.

La question de l'attribution des fréquences est ensuite exposée par M. Hermann : en 1951, la C.I.P.C. avait estimé qu'elle se devait de défendre les intérêts collectifs de la police en intervenant, en tant qu'organisme international, auprès des institutions internationales de télécommunications. MM. Jurgensen (Danemark) et Berkovitch (Trieste) montrent l'importance des difficultés à résoudre.

M. de Gopegui (Espagne) fait remarquer que plusieurs fréquences utilisées actuellement par la C.I.P.C. n'entrent pas dans le cadre de la répartition prévue par le règlement d'Atlantic-City.

M. Hermann propose que la C.I.P.C. étudie dès à présent la normalisation des appareils qui pourraient plus tard être utilisés pour la reproduction d'images à distance et, sur un plan général, il souhaite que les B.C.N. fournissent au Secrétariat Général une documentation technique plus précise, qui pourrait être exploitée dans la liste des articles sélectionnés établie par la Commission.

M. Nievergelt (Suisse) propose un renforcement de l'application du règlement général des télécommunications de la C.I.P.C. : répétition des télégrammes collectifs, plus grande condensation des textes. En matière d'interférence, M. Jurgensen (Danemark) souhaite l'établissement d'un trafic de nuit pour l'écoulement des télégrammes non urgents et l'échange de télégrammes secrets.



La sous-commission des Télécommunications.

M. Sicot devait rendre compte, devant l'Assemblée, des débats de la Sous-Commission, et à cette occasion il insiste surtout sur la nécessité de renforcer les installations de la station centrale internationale.

Le Secrétaire Général indique que, sur le plan financier, il a engagé des pourparlers avec les autorités françaises et qu'il envisage de procéder par étapes en fonction d'un programme d'équipement.

Il donne lecture de la résolution suivante élaborée en Sous-Commission.

L'Assemblée Générale de la C.I.P.C. réunie à Stockholm à l'occasion de sa 21^e Session,

1^o CONSIDERANT que le réseau radio-télégraphique de la C.I.P.C. constitue un instrument fondamental de la coopération policière internationale,

Mais que la station centrale ne permet pas d'établir des radiocommunications régulières avec les Etats membres non situés en Europe Occidentale,

PREND acte des projets exposés par le Secrétaire Général, et exprime le vœu que ces projets soient prochainement concrétisés;

2^o CONSIDERANT les difficultés d'attribution des fréquences sur ondes décamétriques selon la procédure actuelle,

INVITE le Secrétaire Général à saisir les Organismes internationaux de la nécessité d'affecter à la C.I.P.C. les fréquences nécessaires au fonctionnement de son réseau à ondes décamétriques, dans des conditions telles qu'une protection efficace leur soit assurée;

3^o CONSIDERANT, en ce qui concerne les problèmes d'attribution d'ondes métriques,

— que les Services de Police des Etats membres utilisent des fréquences dispersées dans un grand nombre de bandes,

— que cette situation ne saurait être brusquement modifiée sans engager des dépenses excessives,

— mais qu'en vue des renouvellements ou des réalisations nouvelles il est souhaitable d'établir les transmissions de police sur des bases plus fermes, assurant à la fois la protection contre les interférences et les possibilités d'interconnexion utiles,

— que les besoins exprimés atteignent un nombre de canaux élevé et que, compte tenu des besoins d'interconnexion, une plage de 6 MH pour les fréquences inférieures à 100 MH et une plage de 2 MH pour les fréquences supérieures à 100 MH constituent un minimum pour l'établissement rationnel des radiocommunications de police,

— compte tenu des possibilités d'obtenir des bandes de fréquences dans les différentes parties du spectre,

RECOMMANDE aux Bureaux Centraux Nationaux d'orienter les équipements des services de police dans la bande 85-87,5 MH, d'en tenir informées les Administrations compétentes de leur pays et d'entreprendre auprès de ces Administrations toute action utile pour obtenir en outre l'utilisation ou la mise en service en réserve de la bande 87,5-91 MH.

INVITE le Secrétariat Général de la C.I.P.C. à saisir les Organismes internationaux compétents, et à entreprendre toute action utile pour que soit réservée aux services de police la partie du spectre comprise entre 85 et 91 MH, ainsi qu'une plage de 2 MH à l'intérieur de la bande 156-174 MH.;

4^o CONSIDERANT d'une part l'intérêt que présentent les possibilités de reproduction d'images à distance, notamment pour les problèmes d'identification, et d'autre part, les progrès réalisés par les techniques du fac-similé et de la téléphotographie,



MM. KALTENBORN et WELHAVEN entourés de Sir Harold et lady SCOTT.

ATTIRE l'attention des divers Etats sur l'opportunité de prévoir pour les dispositifs techniques susceptibles d'être adoptés en vue de la reproduction des images à distance, la possibilité d'établir des relations internationales,

INVITE le Secrétariat Général à élaborer, après consultation des Etats membres, un projet de normalisation internationale;

5° CONSIDERANT l'intérêt que présente l'exten-

sion de la bibliographie relative aux télécommunications qui se trouve fournie par les listes trimestrielles d'articles sélectionnés annexés à la Revue de la C.I.P.C.,

INVITE les B.C.N. à transmettre au Secrétariat Général les documents relatifs à l'équipement ou au fonctionnement des transmissions de leurs services de police.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CONSEILLERS TECHNIQUES

M. le Professeur Sannié (France), en accord avec le Comité Exécutif, propose l'extension du collège des « experts, conseillers techniques ».

A une époque où la C.I.P.C. était loin d'avoir le caractère et l'importance qu'elle a aujourd'hui, existait une association privée d'experts qui se réunissaient périodiquement. Devant le développement de la C.I.P.C. qui représente véritablement la police criminelle sous tous ses aspects, il est apparu nécessaire de remplacer l'organisation ancienne par un collège de conseillers techniques attachés à la C.I.P.C., mais il convient de bien préciser les conditions dans lesquelles ce collège doit être créé. En premier lieu, limitation du nombre des conseillers techniques : condition indispensable pour de nombreuses raisons, en particulier parce que le nombre de conseillers techniques dont la C.I.P.C. peut avoir besoin est relativement limité. En second lieu, la désignation de ces conseillers ne doit relever en aucune façon des organes gouvernements : condition également indispensable si l'on veut pouvoir choisir ces experts indépendamment de toute considération politique. Enfin, adoption d'une procédure, résumée dans le projet de résolution, qui permettra la désignation de ces conseillers par cooptation d'abord, puis par confirmation du Comité Exécutif, enfin par vote de l'Assemblée Générale.

La proposition de M. Sannié, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La 21^e Assemblée Générale de la C.I.P.C. réunie à Stockholm en juin 1952,

DECIDE :

- que désormais les conseillers techniques de la C.I.P.C. formeront un collège, qui pourra être consulté sur toutes les questions de sa compétence. Le nombre des membres de ce collège est actuellement limité à vingt,
- que les noms des personnalités appelées à être désignées ultérieurement comme conseillers techniques ne pourront être proposés au Comité Exécutif que par la majorité des conseillers déjà désignés. Ces noms seront soumis au vote de la prochaine Assemblée Générale annuelle,
- qu'au cas où l'un des membres de l'Assemblée Générale voudrait proposer un nom à ajouter à la liste des conseillers faisant partie de ce collège, ce nom sera soumis auparavant à l'approbation des membres du collège et du Comité Exécutif; le vote ne pourra intervenir, le cas échéant, qu'à l'Assemblée Générale suivante.



MM. les Professeurs SODERMAN, SANNIÉ et BISCHOFF.

ELECTIONS - LIEU DE LA 22^{me} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée procède tout d'abord, sur proposition du Président F. E. Louwage, à l'élection des Vice-Présidents dont le nombre est porté à onze.

Sont élus à l'unanimité :

MM. Aitizazuddin (Pakistan); Clift (Birmanie); Duncan (Australie); Gerlini (Italie); Krechler (Autriche); Dr Lüthi (Suisse); Maldonado (Venezuela); Hierro Martinez (Espagne); Nicholson (Canada); Phao (Thaïlande); Welhaven (Norvège).

Ensuite, sont élus vingt Rapporteurs :

MM. Amstein (Suisse); Amoroso (Brésil); Arai Hiroshi (Japon); Assouad (Syrie); Christides (Etats-Unis); Desvaux (France); Dickopf (Allemagne); Dosi (Italie); Ellis (Antilles Néerlandaises); Gilson (Luxembourg); Goossen (Pays-Bas); Kelly (Canada); Homayounfar (Iran); Jess (Allemagne); Lechat (Belgique); de Magius (Danemark); Marabuto (France); Ojeda (Philippines); Sannié (France); Sahar (Israël).

Enfin l'Assemblée complète le Comité de Rédaction de la Revue Internationale par l'élection de MM. Dosi (Italie) et Lechat (Belgique).

M. Welhaven (Norvège) monte alors à la tribune et déclare :

Au nom du Gouvernement Norvégien, j'ai l'honneur d'inviter la Commission à se réunir à Oslo l'année prochaine.

Le Président F. E. Louwage fait remarquer que M. Welhaven est un membre fondateur de la Commission et qu'il est le seul de l'Assemblée à avoir participé à la première réunion de 1923. A la fin de l'année 1953, il prendra sa retraite après 25 années de service comme Préfet de Police d'Oslo. L'Assemblée se doit, en conséquence, d'accepter l'invitation formulée. La proposition de M. Welhaven est acceptée et saluée d'applaudissement unanimes.

M. Oliveira (Brésil), tout en sachant que l'Assemblée ne peut prendre aucune décision pour l'Assemblée de l'année 1954, propose que celle-ci se tienne à Sao Paulo, ville qui fêtera alors son quatrième centenaire. Il serait juste, dit-il, que la C.I.P.C., après avoir tenu ses assises dans le pays du représentant le plus ancien, puisse les tenir ensuite dans le pays du plus jeune représentant.

Le Président Louwage est favorable à l'idée de tenir une réunion hors d'Europe pour marquer le caractère universel de la Commission. Il faut, dit-il, que les européens sortent de leur continent, et il prend acte de l'invitation brésilienne qui, l'an prochain, bénéficiera de la priorité.

DISCOURS DE CLOTURE

Les travaux sont arrivés à leur terme. Le Président F. E. Louwage prononce son allocution de clôture.

Il remercie d'abord les délégués de l'attention et de l'intérêt qu'ils ont pris aux débats.

Il poursuit :

Cette réunion annuelle a fourni l'occasion, non seulement de compléter l'édifice dont nous avons dressé le plan il y a quelques années, mais surtout de resserrer les liens entre les délégués de tous les pays, de créer une atmosphère d'amitié et de confiance, qui seules peuvent donner la stabilité à notre œuvre. Cicéron disait déjà : « Le fondement de cette stabilité, de cette constance que nous cherchons dans l'amitié, c'est la confiance. »

Sans doute pouvons-nous, au cours des assemblées générales et des réunions du Comité

Exécutif, établir une réglementation et prendre des résolutions formelles, mais que vaudraient ces règles si elles n'avaient pour guides la confiance et l'amitié qui nous unissent et qui consolident la foi en notre œuvre ? La consolidation et le perfectionnement de notre Organisation, à laquelle j'espère pourront un jour coopérer tous les pays, ne peuvent être acquis que par étapes, car, comme disait Longfellow :

*« Build to-day, then, strong and sure,
With a firm and ample base,
And ascending and secure,
Shall to-morrow find its place. »*

Il importe donc que chaque membre, chaque chef de Bureau Central National, accordent un concours réel et constant à l'activité de notre Commission.



La réception du Gouvernement Suédois.

Le Président demande à chacun de s'interroger pour savoir s'il a bien satisfait à tout ce qu'exigent la vie et la marche de la Commission.

Mais, dit-il, il importe aussi, au risque de compromettre la vitalité, voire l'existence de la Commission, que tous les membres, tous les dirigeants des Bureaux Centraux Nationaux et tous les chefs de police criminelle aient le respect absolu des exceptions stipulées dans l'article 1^{er} de nos statuts; l'exclusion des affaires à caractère politique, religieux ou racial.

Je m'excuse d'être revenu une fois de plus sur cette question, mais mon expérience, déjà longue, me fait peut-être entrevoir davantage les dangers qu'entraînerait la violation de ce principe. Si des demandes de renseignements ou d'enquête se rapportent à une affaire qui pourrait être interprétée comme étant de nature politique, il vaut mieux que l'autorité compétente s'adresse en dehors des cadres de la C.I.P.C., aux services spéciaux que vous savez exister partout pour ce genre d'affaires, mais que nous, à aucun prix, ne pouvons traiter.

Si la vitalité, la prospérité et l'activité de notre Commission ont entraîné l'estime et parfois l'admiration, il est possible qu'elles aient fait naître aussi l'envie.

Certains organismes dont les buts avoués ne sont pas ceux que nous poursuivons, dont l'action est fort limitée dans l'espace et dans le temps, pourraient essayer, sous des prétextes divers et vains, d'étendre leur sphère d'action en restreignant la nôtre. Ils tendraient, par ces moyens, d'enrôler dans leurs groupements certains de nos membres. « *Divide ut regnes* » serait sans doute leur devise.

Je me vois contraint de vous mettre sérieusement en garde contre ces tentatives d'éparpillement des efforts internationaux de la police criminelle et de désagrégation de notre Commission.

Notre Organisme seul, composé de délégués des Gouvernements, possède une structure so-

lide et officielle. Seul il est capable d'exercer pareille activité dans tous les pays pour la répression internationale de la criminalité de droit commun. J'insiste donc auprès de vous pour que vous vous absteniez de vous laisser enrôler dans des organismes de cette espèce qui viseraient à des activités que nous avons créées ensemble.

Dans mon allocution d'ouverture de la présente Assemblée, j'exprimais l'espoir que les membres qui se présentent ici pour la première fois fussent convaincus que notre Organisation n'est pas une de celles qui, pour rechercher l'occasion de pourparlers assez vains et de pure forme, fixent un lieu de réunion. Non, c'est un Organisme où la mission principale est le fonctionnement actif, où l'activité constante, au jour le jour, se manifeste dans les recherches, sur le plan mondial, des criminels en fuite. Je formais aussi le vœu que ces nouveaux assistants emportassent, de leurs observations à cette Assemblée et des contacts établis à cette occasion, le sentiment profond que leur collaboration avec tous les membres est solidement établie.

J'ai la conviction que mes souhaits ont été exaucés.

Le Président F. E. Louwage remercie une dernière fois les autorités suédoises ainsi que le Comité d'organisation de la Conférence pour leur magnifique hospitalité. Il remercie ses collègues du Comité Exécutif pour l'intelligent et constant concours qu'ils apportent à la Commission, et se félicite d'avoir trouvé en M. Sicot le digne successeur de M. L. Ducloux. Il félicite enfin le Secrétariat pour le travail fourni au cours de l'Assemblée Générale.

Le discours du Président F. E. Louwage est salué d'applaudissements prolongés.

M. Dosi (Italie) se fait l'interprète de l'Assemblée pour féliciter le Président de la compétence avec laquelle, une fois de plus, il a dirigé les travaux de la Conférence.

La 21^e Assemblée Générale est close le 12 juin 1952 à 18 heures.

AUTOUR DE LA CONFÉRENCE



M. le Ministre d'Etat Allan NORDENSTAM (à droite)
et M. le Président F.E. LOUWAGE.

La ville de Stockholm réserva aux délégués une très cordiale réception dans le magnifique Hôtel de Ville.

Le Gouvernement Suédois organisa également en l'honneur de la C.I.P.C. un grand dîner présidé par M. Allan Nordenstam, Ministre d'Etat.

A l'issue du banquet, le Ministre d'Etat remit à M. le Président Louwage la cravate de Commandeur de l'Etoile du Nord, et à M. Sicot, Secrétaire Général, celle de Commandeur de l'Ordre de Vasa.

Il ne pouvait marquer plus hautement en quelle considération la Suède tient la C.I.P.C.

★

Au cours de leur séjour, les délégués ont eu l'occasion de visiter les services de police et ils se sont particulièrement attardés au Musée organisé par M. le Professeur Söderman, en son Institut d'Etat de Police Technique.

Ils ont également été reçus par le Bureau de Prévention Criminelle; cette association semi-officielle conseille les particuliers sur les méthodes de protection contre le crime, en

particulier contre les cambriolages. Ce Bureau de Prévention Criminelle a, d'ailleurs, fait l'objet d'un article de M. L. Ducloux dans la Revue Internationale de Police Criminelle

Les techniciens ont été, de leur côté, vivement intéressés par les installations radio-électriques de la police suédoise.

★

A l'occasion des débats sur le trafic illicite des stupéfiants, la délégation néerlandaise a présenté à l'Assemblée Générale une exposition itinérante composée d'une série de panneaux parfaitement étudiés, et pouvant être facilement transportés en trois caisses; elle montre les différentes drogues et le matériel de fumeurs, schématise les techniques de fabrication, explique les procédés du trafic à l'aide de vêtements ou de matériels spéciaux.

Cette exposition a été vivement appréciée.

La délégation néerlandaise la tient à la disposition des B.C.N. de la C.I.P.C. Accompagnée du film spécialisé donné au Secrétariat Général par la Police Montée Canadienne, elle constitue un excellent moyen d'enseignement.

★

La presse, le cinéma et la télévision s'intéressent, on le sait, à « INTERPOL ».

Le Président dut faire une suspension de séance pour permettre aux délégués de se faire téléviser par la Fox-Film à l'intention des écrans américains.

★

M. Léontaritis (Grèce) et M. Legrand (Tanger) furent empêchés, au dernier moment, d'assister aux débats de la 21^e Assemblée Générale, et leur absence fut unanimement regrettée.

M. Maldonado Parilli, actuellement Consul Général du Venezuela à Los Angeles et ancien

dirige et M. de Castroverde (Cuba) remit un drapeau national.



De g. à dr. : MM. SICOT, KOLENC, SOURATI, NEPOTE.

chef de la police de ce pays, envoya au Président un télégramme de sympathie et ses vœux de succès.

Pour marquer l'adhésion de leur pays, M. Aitizazuddin (Pakistan) fit don au Secrétariat Général d'un emblème du service qu'il

De son côté, la délégation brésilienne a offert une magnifique collection d'ouvrages pour la bibliothèque internationale de la C.I.P.C.

★

Dans le château royal de Drottingholm existe un théâtre du XVIII^e siècle, unique au monde par son état de conservation. La machinerie est de l'époque, les banquettes portent encore les étiquettes des personnages de la Cour auxquels elles étaient réservées. Les délégués de la C.I.P.C. eurent le privilège d'assister à une représentation spécialement donnée par les « Comédiens ordinaires de Sa Majesté à l'intention de Messieurs les Officiers de la Police criminelle de l'ancien et du nouveau monde ».

Musiciens en costumes de l'époque, pages en perruque blonde, musique de Pergolèse et de Campra, tout était réuni pour transporter les spectateurs deux siècles en arrière.



LES SOUS-COMMISSIONS

constituées au cours de la 21^e Assemblée Générale

SOUS-COMMISSION DE LA POLICE DE L'AIR

Président :

M. R. M. HOWE (Grande-Bretagne).

Secrétaire :

M. J. NÉPOTE (C.I.P.C.).

Membres :

MM. CHAUDHRI (Inde),
DESVAUX (France),
DOSI (Italie),
GOOSSEN (Pays-Bas),
GRIBBLE (Kenya),
KAUFFMANN (Luxembourg),
LOURENÇO (Portugal),
OLIVEIRA (Brésil),
SANNIÉ (France),
WEBSTER (Australie).

SOUS-COMMISSION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Président :

M. SICOT, Secrétaire Général.

Membres :

MM. BERKOVITCH (Trieste),
DE GOPEGUI GIL (Espagne),
DICKOPF (Allemagne Occidentale),
GERLINI (Italie),
HAMY (Sarre),
HERMANN (France),
JURGENSEN (Danemark),
NIEVERGELT (Suisse).

SOUS-COMMISSION DES STATISTIQUES

Président :

M. LUTHI (Suisse) *

Secrétaire :

M. GOLLUT (Suisse).

Membres :

MM. BARBIER (France),
DANISMAN (Turquie),
ELLIS (Antilles Néerlandaises),
JESS (Allemagne Occidentale),
KALLENBORN (Pays-Bas),
KIUKAS (Finlande),
PRAMOTE CHONGCHAREON (Thaïlande),
VARGAS (Venezuela),
WALTERSKIRCHEN (Autriche).

* (en remplacement de M. SÖDERMAN, empêché).

SOUS-COMMISSION DE LA POLICE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Président :

Sir Harold SCOTT (Grande-Bretagne) *

Vice-Président :

M. SANNIÉ (France).

Membres :

MM. ALCARVA (Portugal),
AMOROSO NETO (Brésil),

BISCHOFF (Suisse),
BRUFF (Norvège),
CHRISTIDES (Etats-Unis),
DE MAGIUS (Danemark),
DE CASTROVERDE (Cuba),
DICKOPF (Allemagne Occidentale),
GILSON (Luxembourg),
GOUAZE (France),
GRASSBERGER (Autriche),
LANDING (Suède),
LECHAT (Belgique),
SANTAMARIA BELTRAN (Espagne).

* (en remplacement de M. R.M. Howe, empêché).

SOUS-COMMISSION DES STUPEFIANTS

Président :

M. SÖDERMAN (Suède).

Vice-Président :

M. GOOSSEN (Pays-Bas).

Secrétaire :

M. MARABUTO (C.I.P.C.).

Membres :

MM. AMSTEIN (Suisse),
AITIZAZUDDIN AHMAD KHAN (Pakistan),
BAILLEUL (France),
CHRISTIDES (Etats-Unis),
DESVAUX (France),
DOSI (Italie),
HOMAYOUNFAR (Iran),
KAWAS (Syrie),
KOLENC (Yougoslavie),
MALDONADO (Venezuela),
MANDUKANANDA (Thaïlande),
OJEDA (Philippines),
PRAMOTE CHONGCHAREON (Thaïlande),
SANNIÉ (France),
SIRAGUSA (Etats-Unis),
SOEDJONO PARTODIDJOJO (Indonésie),
SOURATI (Liban),
WALTERSKIRCHEN (Autriche),
YUMAK (Turquie),
ZAKI (Egypte).

SOUS-COMMISSION D'ÉTUDES SUR LE RÔLE SOCIAL DE LA POLICE

Président :

Sir Harold SCOTT (Grande-Bretagne).

Membres :

MM. AITIZAZUDDIN AHMAD KHAN (Pakistan),
AMOROSO NETO (Brésil),
CLIFT (Birmanie),
DE CASTROVERDE (Cuba),
DESVAUX (France),
DICKOPF (Allemagne Occidentale),
DOSI (Italie),
GRASSBERGER (Autriche),
GOOSSEN (Pays-Bas),
KALTENBORN (Norvège),
MARABUTO (C.I.P.C.),
WALTERSKIRCHEN (Autriche),
WEBSTER (Australie).